

## **Les Incendies Du Caire Et Ses Banlieues Au Temps Des Sultans Mamelouks (648- 923 H/ 1250- 1517 Après J.C.)**

**Rania Ossama Ali Fikri**

**Maître de conférences**

**Faculté des Lettres- Université d'Ain Chams – Le Caire**

### **Résumé**

Le Caire mamelouk (648- 923 H/ 1250- 1517 après J.C.) a connu un nombre considérable des incendies ayant menacé la sécurité de l'État ainsi que la vie économique. Cette recherche vise à étudier ce phénomène en dévoilant les raisons, la durée, les dégâts, les moyens d'extinction et les procédures adoptées par l'État pour les prévenir. Cette étude se compose de deux axes : Dans le premier, il s'agit d'une étude descriptive des différents incendies ayant ravagé le siège du pouvoir dans la citadelle de la montagne et dans ses bâtiments annexes, ainsi que les quartiers du Caire, y compris les bâtiments religieux, civils et les services publics, comme les hauts portiques, les ponts et les champs.

Quant au second axe, il a été consacré à une étude analytique des causes de ces incendies, la durée de leur extinction et les mesures prises par l'État afin de les maîtriser. Nous avons eu recours à plusieurs types de sources historiques, qui étaient fondamentales pour notre étude et qui foisonnent en informations sur ce phénomène afin d'aboutir à des résultats précis, autant que possible.

### **Mots-clés :**

Le Caire- Les incendies- l'époque mamelouke- l'extinction- la durée- les dégâts- les procédures- les sanctions

### **1. Introduction**

L'époque mamelouke a connu de nombreux incendies ayant menacé la sécurité de l'État et son économie, notamment après avoir envahi tout le Caire, y compris le siège du pouvoir, avec toutes ses annexes, ainsi que les locaux de l'État, les propriétés des émirs ou celles du peuple. Les sources contemporaines de cette période historique ont témoigné d'une série d'incendies dont les causes étaient multiples. Certains ont été prémédités, d'autres accidentels.

Compte tenu de l'importance de ce phénomène, de ses répercussions sur la stabilité de l'État et de son impact sur tous les aspects de la vie économique et sociale en ce temps, il s'est avéré nécessaire d'en dévoiler les causes et de jeter la lumière sur les dégâts ayant résulté de ces incendies, sur les procédures adoptées par l'État pour les prévenir, ainsi que sur les efforts déployés pour mener à bien cette tâche.

Pour ce faire, nous avons adopté une approche inductive se basant sur les sources contemporaines et sur l'interprétation des informations qu'elles contiennent, une approche descriptive et analytique du phénomène des incendies ainsi qu'une approche quantitative consistant à recenser les faits et les chiffres concernant ce sujet pour

aboutir à des résultats le plus possible précis, significatifs et satisfaisants.

Par ailleurs, nous avons examiné les faits historiques selon deux axes principaux: Dans le premier, il s'agit d'une étude factuelle des différents incendies ayant ravagé le siège du pouvoir dans la citadelle de la montagne et dans ses bâtiments annexes, ainsi que les quartiers du Caire, y compris les bâtiments religieux, civils et les services publics, comme les hauts portiques, les ponts et les champs.

Quant au second axe, il a été consacré à une étude analytique des causes de ces incendies, la durée de leur extinction et les mesures prises par l'État afin de les maîtriser, à la lumière des informations concernant l'implication de certaines personnes dans cette affaire. Dans cette partie nous indiquons l'ampleur des dégâts résultant de chaque incendie et ses répercussions sur le domaine sécuritaire et économique.

### **Premier Axe:**

Cet axe comprend des faits concernant les incendies. Nous les avons répartis ainsi : incendies dans le siège du pouvoir et ses bâtiments annexes; et incendies dans les quartiers, y compris les services publics comme les portes, les bâtiments commerciaux et religieux, outre les champs.

### **A-Les incendies dans le siège du Pouvoir et dans ses bâtiments annexes:**

La citadelle de la montagne est considérée comme le siège du pouvoir du sultan et son lieu de résidence<sup>i</sup>. Cette citadelle était exceptionnellement vaste et luxueuse. Elle jouissait d'une hauteur incomparable<sup>ii</sup>, grâce à ses murailles. Elle comprenait de nombreuses portes en fer et de vastes cours. Outre son architecture colossale<sup>iii</sup>, elle était extrêmement fortifiée<sup>iv</sup> et abritait la trésorerie, les maisons sultaniennes<sup>v</sup>, les dépôts et l'arsenal. Bien

qu'elle comprenne d'importants locaux, de précieuses collections et des chefs-d'œuvre, elle n'a pas été épargnée de ces incendies, ce qui a endommagé une grande partie de son contenu.

Dans ce contexte, les incidents cités par les sources mameloukes mettent en lumière les incendies récurrents qui ont frappé la citadelle de la montagne. Au temps des mamelouks baḥarītes, le 6 dūl-ḥiḡḡa 684 H/ 2 février 1286 après J.C., la trésorerie sultanienne fut incendiée ainsi que la salle al-*Ṣāliḥīya*<sup>vi</sup>. De plus, durant la deuxième année du règne du sultan al-Ašraf Ḥalīl ibn Qalāwūn, précisément le vendredi 24 šafar 691H/ 15 février 1292 après J.C., la trésorerie de l'État a connu un immense incendie ayant endommagé un précieux patrimoine et de nombreux ouvrages, ainsi que d'autres dégâts.<sup>vii</sup> Il paraît d'ailleurs que le manque d'enquête concernant ces incendies, prouve que ceci a été prémédité, probablement pour camoufler certains abus financiers de quelques responsables, ce qui a encouragé les inculpés à réitérer leur coup.

Un immense incendie a également ravagé la citadelle le 23 raḡab 769 H/ 15 mars 1368 après J.C., dont il détruisit plusieurs parties. Le sultan al-Ašraf Ša'bān en fut extrêmement courroucé, vu l'ampleur des dégâts et l'incapacité des gens à contenir le feu, ce qui a incité les émirs à intervenir en personne.<sup>viii</sup>

Les maisons sultaniennes ont été pareillement ravagées par ces incendies. Un immense incendie eut lieu le 29 ḡumāda II 774 H/ 26 décembre 1372 après J.C. et dura quelques jours<sup>ix</sup>. Des rumeurs avaient circulées en ce temps que la cause de cet incendie était due à l'orage. Le feu s'éteignit quelques jours après<sup>x</sup>. Quelquefois, on parvenait à contenir l'incendie avant sa propagation, ce qui permettait de diminuer l'immensité des pertes. Néanmoins, durant le mois de rabī' II 801 H/ décembre

1398 après J.C., un grand incendie éclata dans l'écurie du sultan, provoquant plusieurs morts parmi les chevaux. On a réussi de mettre fin à l'incendie avant sa propagation<sup>xi</sup>. Les maisons sultaniennes avaient connu un second incendie qui prit départ le 2 rabī' I 816 H/ 2 juin 1413 après J.C. C'était un feu colossal qui dura une semaine entière. L'incendie causa la mort d'un homme qui perdit sa vie en essayant de l'éteindre.<sup>xii</sup>

Ibn Iyās souligne, pour sa part, qu'un gigantesque incendie fit rage dans la citadelle, au cours de ġumāda II 899 H/ mars 1494 après J.C., et dans les dépôts du sultan al-Ašraf Qāitbāy, près de la salle *d'al-Bahra*. Il ravagea de nombreuses tentes et n'en épargna que celle de la fête de la naissance du Prophète. On estimait à 200 milles dinars ou plus le prix des tentes incendiées. Aucune cause n'a été révélée en ce sens. Le sultan dut intervenir avec les mamelouks afin d'éteindre l'incendie qui dura trois jours. Il fut chagriné et s'en plaignit auprès de tous les émirs qui se hâtèrent de lui offrir de nouvelles tentes, en guise de consolation. Plus tard, on dit, que cet incendie a été amorcée dans la cuisine de la demeure du calife 'abbāsīde al-Mutawakil 'ala-Allah II qui habitait dans la citadelle, dans une cour, proche de la salle *d'al-Bahra*. Sur ce, le sultan ordonna que le calife quitte la citadelle et s'installe dans la ville. Ce dernier dut effectivement se déplacer avec sa famille pour habiter dans une salle près de la voie *d'al-Sayīda Nafīsa*, ainsi soit-elle comblée par la grâce de Dieu. En effet, ce fut une rumeur lancée par les adversaires du calife<sup>xiii</sup>.

Un autre incendie ravagea l'arsenal au mois de rabī' II 919 H/ Juin 1513 après J.C., quand un groupe de fabricateurs y entra pour fabriquer la poudre à canon. C'est alors qu'une fumée se dégaugea, brûlant ainsi le plafond de l'arsenal. La citadelle fut intensément secouée de telle sorte que le sultan Qānṣuwa al-Ġawrī se tenant

derrière les fenêtres *d'al-Ašrafīya*, disparut, tellement la fumée envahissait les horizons. Cet incendie causa trois morts parmi les ouvriers dont la peau fut totalement brûlée. On croyait en ce temps que l'incendie de l'arsenal était un signe de mauvais augure pour le sultan<sup>xiv</sup>.

### **B- Les incendies des quartiers:**

Le Caire mamelouk a attiré l'attention des voyageurs étrangers, musulmans ou non-musulmans qui sont venus visiter l'Égypte, en cette époque. Ils étaient passionnés par la description de l'Égypte en général et du Caire en particulier. Ibn Baṭūṭa a d'ailleurs écrit au VIII<sup>e</sup> H/ XIV<sup>e</sup> siècle après J.C, que le Caire « *est la mère des cités, avec la splendeur de son architecture, sa beauté, sa magnificence, il est le point de rencontre de l'importation et l'exportation, le refuge des faibles et le siège des forts. Il abrite les savants, aussi bien que les ignorants, les consciencieux aussi bien que les futiles. Il est peuplé d'habitants, et peut paraître étroit, en dépit de sa vaste superficie*<sup>xv</sup> ». C'est pourquoi les sultans lui ont accordé une attention particulière, notamment à son embellissement. On s'intéressait à nettoyer les rues et à y répandre l'eau pour empêcher la poussière.<sup>xvi</sup> On assigna également aux marchands de nettoyer les rues et aux propriétaires de boutiques de placer des citernes d'eau devant eux afin de pouvoir contenir tout éventuel incendie.<sup>xvii</sup> En dépit de toutes ces précautions, les quartiers du Caire ont connu une panoplie d'incendies, en cette époque, attribuant leurs noms à chaque incident, vu le taux de pertes et de dégâts engendrés.

L'un de ces incendies les plus fameux est celui qui s'est passé sous le règne du sultan al-Zāhir Baibars al-Bunduqdārī au cours de ġumāda I 663 H/ mars 1265 après J.C.; lorsqu'un incendie a éclaté dans le quartier *d'al-*

*Bāṭlīya*<sup>xxviii</sup>. Il est évident que les phénomènes naturels, comme le vent fort, ont joué un rôle dans la propagation de l'incendie qui aurait détruit environ soixante-trois maisons et aurait atteint différents quartiers du Caire. L'embrasement provoqua la destruction de plusieurs *rab'*<sup>xxix</sup>, comme *rab'* Faraġ et *rab'* al-'Ādil<sup>xx</sup>. Le célèbre historien al-Maqrīzī a signalé qu'on a trouvé dans les lieux incendiés des preuves sous formes de naphte et du soufre<sup>xxi</sup>; puis le feu gagna d'autres endroits et provoqua par conséquent l'agitation de la ville et la malfaisance aux gens<sup>xxii</sup>. Pour empêcher l'étendue de l'incendie et s'en protéger, les gens ont eu recours à quelques méthodes préventives traditionnelles en mettant des jarres d'eau<sup>xxiii</sup> dans les rues et les impasses afin de se protéger et sauvegarder leurs possessions<sup>xxiv</sup>. Le feu incendiait les quartiers du Caire à tel point que le mot feu représentait une obsession pour le préfet du Caire 'Alam al-Dīn Singīr<sup>xxv</sup>, c'est ce que racontent les sources - avec humour- en évoquant l'histoire d'un enfant piqué par un scorpion et qui a crié de douleur : « *Du feu! Du feu!* ». Ce mot s'est propagé entre les gens et est arrivé aux oreilles du préfet qui arriva promptement dans le quartier croyant à l'éclatement d'un autre incendie. Voyant que c'était une simple piqûre, il fouetta le garçon parce qu'il a prononcé le mot « *feu* »<sup>xxvi</sup>; ce qui laisse voir la phobie de l'incendie conservée dans la mémoire de la classe dirigeante et du peuple. En fait, cet incendie a tellement marqué les esprits des générations suivantes qu'il est devenu un dicton: on disait de celui qui boit beaucoup d'eau « *comme s'il avait l'incendie d'al-Bāṭlīya à l'estomac* »<sup>xxvii</sup>. En plus, l'incendie a causé la disparition de la plupart des sites et des traces urbaines de ce quartier qui est resté déserté plus d'un siècle, jusqu'à ce que l'eunuque Bahādur y ait construit sa maison en 785 H/ 1383 après J.C., date qui marque le début d'un mouvement

démographique général à l'époque du sultan circassien al-Zāhir Barqūq<sup>xxviii</sup>. Les dégâts énormes qu'a subis le quartier *d'al-Bāṭlīya* suite à cet incendie ont eu de graves répercussions sur la situation des non-musulmans en Égypte. Après le retour de Baibars des pays du Levant, au terme d'une série de conquêtes des citadelles et des villes, celui-ci a été surpris par la catastrophe qui a ravagé tout le quartier. Il imaginait que cet incendie était dû à une maladresse humaine ou à cause des foudres naturelles, mais de nouvelles lui parvinrent que quelques personnes avaient utilisé exprès des paquets imbibés de soufre auxquels elles avaient mis le feu et avaient jetés sur les toits des maisons, ce qui a augmenté l'ampleur des endommagements<sup>xxix</sup>. Furieux, Baibars ordonna l'arrestation de celui qui avait incendié le quartier. Les nouvelles se sont vite répandues que c'étaient les non-musulmans qui l'avaient prémédité et, du coup, Baibars a déclaré l'implication des chrétiens en affirmant, « *cet incendie est provoqué par les chrétiens* »<sup>xxx</sup>.

Toutefois, les historiens mamelouks n'ont pas confirmé l'implication des non-musulmans; mais ils ont exclu les juifs de cette affaire tout en désignant les chrétiens comme auteurs éventuels de la catastrophe, « *La nouvelle s'est répandue que les chrétiens l'ont fait* »<sup>xxxi</sup> et « *Les chrétiens en ont été accusés* »<sup>xxxii</sup>. Malgré l'absence de preuves, le sultan al-Zāhir Baibars, a immédiatement ordonné l'arrestation, à la fois, des juifs et des chrétiens et de les brûler vifs, « *donc, ils ont tous été arrêtés, et on leur a allumé du feu avec du bois dans un fossé dans la citadelle* »<sup>xxxiii</sup>. Les sources mameloukes ont décrit cette horrible scène où chrétiens et juifs ont été enchaînés, pêle-mêle, par des cordes, jetés dans un grand fossé où des herbes et des branches sèches ont été mises afin d'allumer le feu. Les cairotés se

sont rassemblés des quatre coins du pays pour se venger d'eux en les regardant brûler<sup>xxxiv</sup>. De son côté, le sultan Baibars ne tarda pas à accepter leur intervention, et à révéler son intention et à ouvrir, dès lors, les portes aux enchères, afin de remplir la trésorerie sultanienne. Il est probable que l'intervention des notables et des émirs, dont l'émir Fāris al-Dīn Aqtāy, chef de l'armée<sup>xxxv</sup> était pour entamer des négociations qui indiquent l'exemption des sanctions en échange de payer la somme de cinquante mille dinars à la trésorerie ainsi que la réparation des maisons incendiées<sup>xxxvi</sup>. Cependant, les sources sont indécises sur la somme imposée aux non-musulmans, mais elles la qualifient d'importante, pour laisser entendre qu'elle était exorbitante<sup>xxxvii</sup>. On raconte également que le patriarche était chargé de les apporter au sultan<sup>xxxviii</sup>. Puis la scène s'est terminée sur la promesse des non-musulmans au sultan de ne plus commettre de nouvelles infractions et de respecter le paiement de leurs impôts et leurs pactes<sup>xxxix</sup>.

En 751 H/ 1350 après J.C., un grand incendie ravagea le boulevard *d'al-Bunduqānīyīn*. Plusieurs bâtiments ont été endommagés. Les deux émirs Šaiḥū et Bibaḡārūs tentèrent avec d'autres émirs d'empêcher les gens de piller, mais toutes tentatives d'extinction du feu ont échoué à cause de la violence du vent. Les flammes atteignirent *al-Rasāmīyn* puis s'étendirent jusqu'à la ruelle de l'église, ainsi que la demeure du *Ġūkandār*; entraînant de la sorte des pertes considérables. Elles gagnèrent également plusieurs régions du Caire et se propagèrent, plus tard, dans toute l'Égypte qui en fut malheureusement secouée. Le préfet du Caire 'Alā' al-Dīn al-Kūrānī<sup>xl</sup> et ses assistants étaient rompus de fatigue. Il fut interdit aux étrangers la résidence au Caire, parce qu'on les soupçonnait d'orchestrer ces incendies, car on trouvait toujours des objets enduits d'huile et

de goudron, ce qui prouve que le feu était prémédité dans certaines zones<sup>xli</sup>.

Ibn Iyās relate également des incidents qui se sont déroulés au mois de ḡumāda I 769 H/ 1368 après J.C. ainsi qu'une montée des incendies, ce qui poussa le sultan al-Ašraf Ša'bān à ordonner la sortie des étrangers de l'Égypte, parce que les rumeurs couraient qu'il y avait des espions qui complotaient avec Ibn Qurmān<sup>xlii</sup>.

À la fin de ḡumāda II 788 H/ juillet 1368 après J.C., un incendie se déclencha près du pont *al-Hāḡib*<sup>xliii</sup>. Beaucoup de maisons ont été endommagées. Le préfet Ḥussām al-Dīn al-Kūrānī<sup>xliv</sup>, le chambellan des chambellans<sup>xlv</sup> Saif al-Dīn Quṭlūbugā al-Manšūrī<sup>xlvi</sup>, ainsi qu'un nombre d'émirs ont intervenu pour l'éteindre<sup>xlvii</sup>. Le quartier de *Būlāq* a également subi au cours de ḡumāda II 862 H/ mars 1458 après J.C., un incendie sans précédent qui commença près du majordome puis s'étendit jusqu'au cimetière de *Būlāq*. Cependant les émirs ont échoué, somme toute, à contenir l'embrasement. Beaucoup de gens s'étaient, par conséquent, appauvris à cause de la perte de leurs maisons et de leurs boutiques, sans toutefois parvenir à élucider les causes de ces épouvantables incendies. Ceux-ci se sont succédés durant l'année 862 H/ 1458 après J.C. dans plusieurs endroits du Caire et dans ses banlieues<sup>xlviii</sup>. On disait, à l'époque, que les recrues<sup>xlix</sup> étaient à l'origine de ces incendies pour piller les gens et leurs valets<sup>l</sup>.

Durant la célébration du jour de la naissance *d'al-Inbābī* au cours du 11 muḡarram 913 H/ 23 mai 1507 après J.C., cinq cent tentes ont été dressées dans cette île qui se trouve près de *Būlāq*. Des marchés ont été également placés, ainsi que des boutiques. Les gens ont donc défilé pour se divertir et se sont installés là-bas plusieurs nuits successives. Cette zone était bien sécurisée. À la marge de cette célébration,



on en organisa une autre pour le cheikh Suwaīdān al-Mağdūb, dans le collège d'Ibn al-Zamān, situé à *Būlāq*, et beaucoup de tentes furent également dressées. Mais une tragédie eut lieu ce jour-ci: tandis qu'une femme cuisinait au bord du Nil, une étincelle s'envola et embrassa une barque remplie de lin. Les rafales de vent s'abattirent fortement sur le lieu, au point que le feu gagna un grenier plein de paille. Le pressoir fut donc en proie au feu et l'incendie détruisit toutes les cannes à sucres, le sucre et le miel. Bien que dévastés par l'évènement tragique, les gens croyaient fermement que c'est Allah, puis les grâces du Cheikh Suwaīdān qui avaient sauvé le reste des lieux<sup>li</sup>.

### **C- Les incendies des portes et de leurs alentours:**

Les portes représentent une des formes de bâtiments de fortification, voire la soupape de sécurité de la ville, notamment à la lumière des émeutes et des conflits politiques qui se trouvaient en vogue en Égypte sous le règne des mamelouks. Grâce à ses portes, on pouvait contrôler le processus d'entrée et de sortie pour assurer la sécurité au sein du Caire. Cependant, ces portes - tout comme les autres bâtiments - furent l'objet d'un nombre d'incendies, motivés par de nombreuses raisons, dont la vengeance et la fuite qui viennent en premier lieu.

Au début de la dynastie baḥarīte, et en vue de se débarrasser de ses adversaires les plus puissants et les plus avides du trône, le sultan 'Izz al-Dīn Aybak tua l'émir Aqtāy en 652 H/ 1254 après J.C. jeta sa tête du haut de la citadelle vers ses partisans qui prirent la fuite après l'assassinat de leur chef. Ils se sont donc dirigés vers les pays du Levant, après avoir incendié la *porte d'al-Qarāṭīyn*, surnommé plus tard *al-Bāb al-Maḥrūq* en raison de sa destruction par le feu. Ils ont agi de la sorte

parce que 'Izz al-Dīn Aybak avait essayé de les arrêter en leur fermant la porte *d'al-Qarāṭīyn* qu'ils durent brûler pour pouvoir prendre fuite<sup>lii</sup>.

Apparemment, l'incendie des portes étaient une ruse et un acte de vengeance auxquels les mamelouks ont eu recours pour pouvoir s'évader après avoir commis une quelconque infraction, que ce soit un pillage, un cambriolage ou un vol d'argent. Le 10 muḥarram 694 H/ le 30 novembre 1294 après J.C., un groupe de mamelouks al-Ašrafīya Ḥalīl, se révolte la nuit, particulièrement au Caire et ouvre les marchés d'armes de la capitale, après avoir brûlé la porte *de Sa'āda*<sup>liii</sup> et volé les chevaux du sultan al-Malik al-'Ādil Katubgā. En effet, c'est l'apparition de l'émir Ḥussām al-Dīn Lāḡīn toujours en vie, qui suscita cet incident violent; car Lāḡīn était chargé de tuer leur maître al-Ašraf Ḥalīl ibn Qalāwūn. Le sultan Katubgā l'a donc protégé et destitué le frère de leur maître al-Malik al-Nāšir Muḥammad ibn Qalāwūn, et s'est déclaré sultan. Aussi Katubgā les a-t-il arrêtés le lendemain et a coupé les mains et les pieds à quelques-uns d'entre eux. Il a également crucifié un groupe à la porte *Zūwaila* et a confié le reste des mamelouks aux émirs. Ils étaient plus de trois cent personnes et le reste s'est enfui<sup>liv</sup>.

Dès lors, les incendies se sont succédés, ciblant les portes du Caire, à l'instar de ce qui s'est passé durant le mois de ṣafar 780 H/ Juin 1378 après J.C., quand un grand incendie a eu lieu de l'autre côté de la porte *al-Našr*, et un autre à proximité de la porte *Zuwaīla*, dans la même nuit. Les gens s'exténuaient à éteindre le feu qui ne cessait <sup>de faire rage</sup><sup>lv</sup>.

Parfois les émirs assiégeaient l'une des portes durant leurs conflits contre leurs adversaires; comme au cours de rabī' II 780 H/ août 1378 après J.C., lorsque le chef de l'armée Barqūq<sup>lvi</sup>

a enfermé l'émir Īnāl al-Yūsufī à la porte *al-Silsila* et l'a incendiée. Quand les mamelouks de Barqūq furent témoins du fait, ils se sont mis à cibler l'émir Īnāl avec les arcs. Blessé au bras, il a dû fuir le lieu immédiatement à travers la porte *al-Silsila*. Le chef de l'armée Barqūq l'a intercepté et s'est installé dans le siège donnant sur *al-Ramla*<sup>lvii</sup>. Dans le cadre du conflit précédent, l'émir d'armure Īnāl al-Yūsufī s'est révolté contre l'émir Baraka et l'émir Barqūq. Il a profité du voyage de Baraka vers *al-Baiḥāira* au cours du 14 ša'bān 781 H/ 5 décembre 1379 après J.C., pour s'emparer de ses propriétés. Quand l'émir Barqūq a appris la nouvelle, il arriva à l'écurie et se dirigea vers la porte secrète du sultan qu'il trouva fermée. Aussi décida-t-il de la brûler pour pouvoir se saisir d'Īnāl qui fut, somme toute, défait et emprisonné<sup>lviii</sup>.

Après avoir réprimé la révolte d'Īnāl, un conflit se déclencha entre l'émir Barqūq et l'émir Baraka, sur le pouvoir et l'autorité. Ce conflit se vira en un combat armé entre les deux clans, le lundi 7 rabī' I 782 H/ 11 juin 1380 après J.C. Le combat démarra après que les mamelouks de Barqūq eurent arrêté les frères de Baraka et visé la maison de ce dernier par les arcs. L'émir Barqūq somma donc les gens de piller la maison de Baraka. Sur ce, une foule déferla vers sa maison qui se trouvait près de la porte *d'al-Silsila*, fermée en ce moment. On incendia donc sa maison et on l'attaqua, mais il s'enfuit<sup>lix</sup> d'une autre porte dit *Bāb al-Futūḥ*<sup>lx</sup>.

Ibn Qāḍī Šuhba a relaté le déroulement d'un immense incendie à l'extérieur de la porte *d'al-Farağ* au mois de dūl qi'da 798 H/ août 1396 après J.C. Ce feu s'est étendu jusqu'au sud et le nord de la porte *d'al-Farağ*. Le linteau de la porte s'est effondré et le feu gagna l'est, vers *al-Ṭawā'fīyīn*. Les dégâts redoublèrent sensiblement par la suite, vu la force du vent tempétueux. La fumée et les

flammes se sont envolées vers la ville et endommagèrent plusieurs autres lieux dont les tentatives d'extinction n'ont pas abouti<sup>lxi</sup>.

Pour sa part, Ibn Šāhīn al-Zāhirī confirme qu'un incendie spectaculaire atteignit la porte de *Sirr al-Šāliḥīya* au mois de šafar 801 H/ octobre 1398 après J.C., où plusieurs maisons furent endommagées alors qu'un un groupe d'émirs s'occupait de l'éteindre<sup>lxii</sup>. Il parvint qu'une immense partie de la porte s'est écroulée, à l'instar de ce qui adviendra quelques 80 ans plus tard pour la porte *d'al-Silsila* au cours de rabī' II 881H / août 1476 après J.C., où un incendie incontrôlable aurait causé la mort de six chevaux appartenant au sultan al-Ašraf Qāitbāy<sup>lxiii</sup>.

En outre, les portes des prisons ne furent pas épargnées de ces incendies, bien qu'elles soient bien défendues. Après la fuite du sultan al-Ašraf Ṭumanbāy au cours de dū'l ḥiğga 922 H/ janvier 1517 après J.C., un groupe d'ottomans sont arrivés au Caire et s'en sont emparés par la force. D'autres se sont dirigés vers la prison *al-Maqšara*<sup>lxiv</sup> et en ont incendié la porte, libérant ainsi tous les prisonniers. Parmi ceux-ci, il y avait quelques ottomans que le sultan Ṭumanbāy avait incarcérés, après la bataille *d'al-Raīdānīya*. On les libéra donc tous, ainsi que tous les autres détenus des prisons *al-Dailam*, *al-Raḥba*<sup>lxv</sup> et *al-Qā'a*<sup>lxvi</sup>.

## **D- Les incendies des bâtiments**

### **ncommerciaux:**

À l'époque mamelouke, toutes sortes de bâtiments commerciaux ont fait l'objet de maints incendies dont les dégâts variaient entre dégâts matériels ou moraux, car ces incendies effrayaient les gens et paralysaient également le flux commercial. Dans cette optique, l'Hôtel *d'al-Tuffāḥ* (*Dār al-Tuffāḥ*) et ses alentours furent brûlés trois fois: la première remonte au mois de rabī' II 741 H/ octobre 1340 après J.C. où le marché de Ṭuquzdumur, situé près de

L'Hôtel *d'al-Tuffāh*, a été incendié tandis que les gens prenaient les mesures nécessaires pour contenir l'incendie<sup>lxvii</sup>. Le marché *al-Ṣāliḥīya*, qui se trouvait près de la mosquée d'al-Muzaffar, fut totalement brûlé au cours de *rabī' I* 744 H/ septembre 1343 après J.C. Cent vingt boutiques furent endommagées<sup>lxviii</sup>. L'Hôtel *d'al-Tuffāh* avait connu un second incendie qui a eu lieu le 25 *dū'l-ḥiġġa* 779 H/ 24 avril 1378 après J.C.; où le brasier est allé même frapper le *rab'* qui l'entourait. Le feu gagna, de plus, le marché *d'al-Barād'īyīn* et *d'al-Mūwāznīyīn*. Sans la muraille du Caire, la moitié de la ville aurait pris feu<sup>lxix</sup>.

L'année suivante, cette même place reprit feu pour la troisième fois le 25 *muḥarram* 780 H/ le 24 mai 1378 après J.C. En effet, l'incendie gagna l'extérieur de la porte *Zuwaīla*, c'est ainsi que l'Hôtel *d'al-Tuffāh* fut brûlé, ainsi que les boutiques *d'al-Nuqqalīya*. Le feu s'approcha de la muraille, ce qui incita l'émir al-Zaīnī ainsi que d'autres émirs à se mobiliser avec leurs mamelouks pour essayer d'exterminer le feu. Sans cette muraille, tout le Caire aurait été incendié<sup>lxx</sup>. Al-Saḥāwī a souligné, en cette occurrence, que le processus d'extinction du feu prit environ trois jours, mais les gens mirent trois mois pour transporter la cendre en dehors de la ville<sup>lxxi</sup>.

Par ailleurs, les marchés étaient le théâtre de conflits du pouvoir, et c'est ce qui s'est passé après la mort du sultan Barqūq et l'avènement au trône de son fils Faraġ - en dépit de son âge très précoce - ce qui encouragea les émirs avides de domination à profiter de la chance. Les différends se sont donc intensifiés et le Caire avait profondément souffert du chaos et de l'instabilité résultant des pillages et des incendies indistinctement commis par les mamelouks et le peuple. Au cours de 10 *rabī' I* 802 H/ 10 novembre 1399 après J.C., le *rab'* adjacent au collège appartenant à l'émir Aitumuš - défait dans ces litiges- fut

incendié<sup>lxxii</sup>. Dans le même contexte, vers la fin de l'époque mamelouke, le sultan al-Ašraf Ṭūmanbāy a envisagé de brûler *Ḥān al-Ḥalīlī* tout entier, durant le mois de *muḥarram* 923 H/ janvier 1517 après J.C., pour empêcher l'arrivée des Ottomans au Caire, mais quelques émirs l'ont en interdit<sup>lxxiii</sup>.

### **E- Les incendies des lieux de résidence:**

D'après les sources mameloukes, il s'avère que les résidences des émirs étaient l'objet d'actes de violence de la part des recrues qui ont brûlé ces propriétés notamment après la montée des troubles politiques. Le premier de ces incidents eut lieu durant la révolte des mamelouks sultaniens contre l'émir Abī al-Ḥaīr al-Naḥḥās, au mois de *ġumāda I* 854 H/ avril 1450 après J.C. Ils ont essayé d'envahir sa maison, mais ses mamelouks et ses partisans ont réussi à en bloquer les portes. Cependant un combat s'est déclenché entre les deux clans à la suite duquel les mamelouks ont défoncé la porte et tiré le feu. Celle-ci fut incendiée et ils ont réussi à envahir la demeure. Du coup, ils se sont livrés au pillage des tissus, des biens, des pièces en porcelaine et des antiquités. Le feu consumait, quant à lui, la porte d'Abī al-Ḥaīr au point qu'il gagna d'autres maisons voisines. Mais l'embrasement n'atteignit pas l'intérieur de la maison, vu que la porte elle-même était un peu éloignée de la demeure. Sur ce, le préfet du Caire Saif al-Dīn Ġānībak ibn 'Abd Allah<sup>lxxiv</sup> arriva pour contenir le feu et y réussit après un grand effort<sup>lxxv</sup>.

Dans le même contexte, les recrues ont brûlé la maison du chef de la ronde des rondes<sup>lxxvi</sup> l'émir Barsbāy Qurrā<sup>lxxvii</sup> le 13 *ġumāda I* 888 H/ 19 juin 1483 après J.C. La demeure fut incendiée ainsi que le collège avoisinant al-Abū Bakrīya; une partie du marché en fut autant, de même que le collège al-Faḥrīya et quelques maisons dans le quartier<sup>lxxviii</sup>. La



raison était que l'un des recrues est allé au marché d'al-*Šurb* pour acheter des vêtements chez un marchand de *Ba'albak*, mais il se disputa avec lui, le battit et prit le tissu sans payer. Le marchand se plaignit auprès de l'émir Barsbāy Qurrā. Par conséquent, les recrues ont brûlé ledit marché jusqu'à ce qu'il fut abandonné par les commerçants. Cet incident allait se transformer en une émeute mais, le chef d'armée Uzbek a essayé de réconcilier les recrues et Barsbāy Qurrā; il a réussi en fin de compte, ce qui entraîna la stabilité dans le pays<sup>lxxxix</sup>.

Pour le reste, les recrues ont mis le feu dans d'autres maisons, la veille de la fête de la rupture du jeune en 900 H/ 24 juin 1459 après J.C. Lorsque l'émir Qānšuwa est parti en voyage, sans prendre part au cortège des festivités. Aussi les rumeurs se sont-elles propagées sur son compte. Or, son voyage a été effectué après la consultation du sultan al-Ašraf Qāitbāy. Le jour de la fête, une émeute fut déclenchée parmi les recrues; de nombreux manifestants se dirigèrent vers la maison de Qānšuwa Ḥumsumā'a pour la piller. Ils ont dû incendier une grande partie de la demeure qui fut presque totalement détruite. C'était une bâtisse colossale érigée dans la zone des aqueducs d'al-*Sibā'* donnant sur le golfe al-*Ḥākimī*. En fait, l'émeute a été déclenchée par un groupe de mamelouks parmi les partisans d'Aqbirdī al-Dawādār mais on la contint et la situation<sup>s'apaisalxxx</sup>.

Souvent, durant la célébration des fêtes, beaucoup d'incendies atteignaient des zones avoisinantes. Ainsi fut-il durant le mois de rabī' II 915 H/ août 1509 après J.C., pendant la célébration de la fête de l'abondance du Nil, un immense feu ravagea quelques maisons situées sur l'étang d'al-*Raṭlī*. Environ sept lieux ont été incendiés, sans en découvrir le coupable, car le pont où se trouvaient ces maisons était déserté<sup>lxxxix</sup>. Un énorme incendie

frappa également le pont de l'émir Ḥussaīn, au mois de ṣafar 917 H/ mai 1511 après J.C. C'était une nuit tempétueuse où un feu incontrôlable dévasta sans répit quarante maisons environ. L'incendie dura longtemps, causant ainsi de graves dégâts en termes d'argent, de tissus et de marchandises<sup>lxxxii</sup>.

D'autre part, le sultan Qānšuwa al-Ġawrī a voulu châtier l'un de ses mamelouks, pour avoir été impliqué dans l'incendie de la maison de son maître. Le jeudi 5 ṣafar 918 H/ 22 avril 1512 après J.C., le sultan Qānšuwa al-Ġawrī ordonna de menotter un mamelouk accusé d'avoir incendié la maison de son maître pour la piller. Cet incident a engendré l'incendie de plusieurs autres maisons et lieux. Quand on l'arrêta effectivement, le malfaiteur comparut devant le sultan qui ordonna de le ligoter et de le suspendre dans le lieu qu'il avait incendié<sup>lxxxiii</sup>. Il va de soi que la corruption des recrues allait augmenter en ce temps, notamment sous le règne des mamelouks circassiens, et aurait atteint son apogée avec la fin de cette dynastie. Au mois de ṣafar 920 H/ avril 1514 après J.C., les recrues ont décidé d'incendier les maisons des émirs et de piller les marchés du Caire et ses boutiques à cause de la dégradation de la situation financière et de leur nombre de plus en plus croissant<sup>lxxxiv</sup>.

#### **F- Les incendies des lieux de culte:**

Les incendies ne se sont pas uniquement restreints aux quartiers, aux bâtiments commerciaux ou aux maisons mais ils ont également atteint quelques lieux de cultes, en dépit de leur caractère sacré. Al-Maqrīzī souligne, à cet égard, que parmi les incidents survenus en 669 H/ 1270 après J.C., figure l'incendie du collège al-*'Ādlīya* mais il ne fait aucune mention de la cause du forfait<sup>lxxxv</sup>. En 721 H/ 1321 après J.C., l'Égypte a souffert d'une grave émeute confessionnelle entre les

musulmans et les chrétiens qui provoquaient des incendies dont les dégâts étaient considérables en matières de bâtiments et de propriétés<sup>lxxxvi</sup>. Le sultan al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn a envisagé la reconstruction de l'écurie à côté de la mosquée de Ṭaybars, sur le Nil. Il avait besoin de boue et il en trouva près du parc *al-Zuharī*. Les émirs ont donc commencé les travaux de creusement le mardi 19 rabī' I 721 H/ 18 avril 1321 après J.C. Ils ont transporté la boue par leur bétail et les travaux se sont poursuivis jusqu'à ce qu'ils allaient atteindre l'église *d'al-Zuharī*. La boue entourait l'église, ce qui empêcha l'avancement des travaux. L'émir Aq Sunqur, le contrôleur de construction, informa le sultan sur la situation. Celui-ci ordonna, à son tour, de poursuivre le creusement jusqu'à ce que l'église soit suspendue, de manière à ce qu'on la démolisse le soir en secret et qu'on dise le matin qu'elle s'est effondrée. De petits garçons se mirent à réclamer à haute voix l'effondrement de l'église, mais l'émir voulait les empêcher<sup>lxxxvii</sup>. Cependant, il ne put contrôler la situation et le peuple se hâta de démolir et de piller l'église, ainsi que d'autres églises du Caire. On les incendia et les pillait, croyant ainsi exécuter les ordres du sultan.

Entre temps, le sultan et les émirs faisaient la prière dans la mosquée *d'al-Azhar* le 9 rabī' II 721 H/ 8 mai 1321 après J.C. À la fin de la prière, un homme fou sommait les gens de démolir l'église. Ceux-ci ainsi que le sultan furent surpris de ce qu'il disait. On essaya donc de l'emmener chez le sultan, mais personne ne le trouva. À la sortie des gens de la mosquée, on vit une ascension de fumée qui atteignit le ciel et les gens affluaient dans la rue avec ce qu'ils avaient volé de l'église<sup>lxxxviii</sup>. Quand le sultan apprit cet incident, il fut fou de rage et ordonna aux émirs d'empêcher l'accès des gens aux églises, de protéger ces bâtiments, d'arrêter tous les coupables et de les

punir. Les émirs avaient du mal à contrôler ce chaos. D'ailleurs, l'incinération et la démolition des églises n'étaient pas restreintes au Caire, mais se passaient simultanément dans d'autres régions. On estime, de plus, que le nombre d'églises pillées et incendiées s'est élevé à soixante églises, ce qui exaspéra fortement le sultan et le poussa à opprimer le peuple qui s'est mis à fuir, à son tour<sup>lxxxix</sup>. Cependant, cette émeute s'aggrava au cours du 15 ḡumāda I 721 H/ 12 juin 1321 après J.C. où les événements atteignirent un tout autre niveau avec l'augmentation du nombre d'incendies en Égypte<sup>xc</sup>. Ceux-ci étaient une réaction de la part des chrétiens contre la mise en feu de leurs lieux de culte. Ces incidents ont commencé par un grand incendie dans la ruelle *al-'Arīssa*; et avec le soir et la montée de la force du vent, le feu gagna plusieurs autres régions<sup>xc1</sup>. Le sultan al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn, pour sa part, envoya un nombre d'émirs et de mamelouks afin de contenir le feu, craignant que l'incendie gagne les dépôts du sultan. La situation s'aggrava sensiblement et l'émir Aq Sunqur, contrôleur de construction, a dû convoquer les autres émirs et les porteurs d'eau. L'incendie ne cessa de gagner du terrain le dimanche et le lundi où il endommagea tout ce qu'il avait atteint jusqu'alors. Des maisons furent démolies exprès de peur que le feu se répande à tous les foyers du Caire. Mardi, ces incendies furent hors de contrôle et un vent tempétueux arracha même les palmiers, causant le naufrage des bateaux et intensifiant le feu. Le vice-sultan<sup>xcii</sup> Argūn Šāh al-Nāṣirī<sup>xciii</sup> fit appel à tous les émirs dans la citadelle ainsi qu'aux caiotes pour transporter l'eau sur le dos des chameaux des émirs et empêcha du même coup la sortie des porteurs d'eau des portes du Caire. On transportait l'eau des collèges, des bains publics ainsi que des puits. On convoqua également tous les constructeurs et les charpentiers pour détruire les sous-bassements

des maisons dont le feu détruisait les plafonds. Vingt-quatre émirs prirent en charge cette opération. Ils ne retournaient qu'après avoir éteint l'incendie, en utilisant une grande quantité d'eau qui ressemblait à une mer qui s'étendait de la porte *Zūwaila* jusqu'au quartier des Romains<sup>xciv</sup>.

Toutefois, les mésaventures ne s'arrêtèrent pas là: le dimanche 19 ġumāda I 721 H/ 16 juin 1321 après J.C., un immense incendie déferla dans *rab' al-Zāhir*, hors de la porte *Zūwaila*, dans le caravansérail des Pauvres. Le vent se mit à souffler, mais le chambellan Saif al-Dīn Ulmās<sup>xcv</sup> et le préfet 'Alam al-Dīn Singīr<sup>xcvi</sup> tentèrent de contenir l'incendie, processus qui dura jusqu'au lendemain à midi. Beaucoup de maisons et de bâtiments furent démolis. Une fois que l'incendie allait presque s'éteindre, un autre incendie vint de poindre dans la maison de l'émir Salār. On se dirigea donc vers sa demeure, mais le feu avait déjà gagné le dessus de la maison et atteignait plus de cent coudées de hauteur. On réussit cependant à désamorcer le feu et à éteindre une ficelle imbibée de naphte qui l'avait provoqué. Cet incendie fut contenu et ne laissa pas de grands dommages. Le jeudi, un autre incendie prit départ dans le quartier des Romains, hors du Caire. Ce rythme allait grandissant; à tout moment, un incendie démarrait quelque part, que ce soit au Caire ou dans d'autres villes d'Égypte<sup>xcvii</sup>. Les rumeurs courraient que c'étaient les chrétiens qui auraient provoqué ces incendies en réponse à la démolition et au pillage de leurs églises<sup>xcviii</sup>. Le feu frappa également le collège al-Mansūrīya, ce qui accrut l'inquiétude et la peur des gens qui commencèrent donc à stoker l'eau dans des conteneurs placés sur les toits des maisons; car très souvent ceux-ci prenaient feu les premiers. On y trouvait d'ailleurs des morceaux de tissu trempés dans de l'huile et du goudron. Le vendredi 21 ġumāda I 721 H/

18 juin 1321 après J.C., on arrêta deux moines à leur sortie du collège *al-Kahārīya* au Caire pour y avoir mis le feu. On les emmena au préfet du Caire qui sentit l'odeur du sulfure et de l'huile. Le lendemain, on les conduisit chez le sultan qui ordonna de les châtier jusqu'à ce qu'ils reconnaissent leur crime. Lorsque le préfet les accompagnait, il trouva que les gens avaient arrêté un autre chrétien qui s'était infiltré dans la mosquée *d'al-Zāhir* - dans le quartier *d'al-Husainīya* - et avait placé des chiffons trempés de goudron et de naphte à côté du minbar. Une fois la fumée montée, on saisit le copte en flagrant délit, sortant de la mosquée avec des traces d'huile dans les mains. Il avoua qu'un groupe de chrétiens s'était rassemblé pour produire ce composé<sup>xcix</sup> qu'il avait décidé de répandre dans divers endroits pour se venger des musulmans<sup>c</sup>. Là, le sultan ordonna de punir tous les coptes impliqués dans cette affaire<sup>ci</sup>, en dépit de l'intervention de certaines personnalités coptes influentes. Il a même incinéré-en public quatre moines dans une grande fosse. En outre, il a humilié la communauté chrétienne et brûlé deux autres personnes sur une place publique pour les incendies qu'ils avaient provoqués. En dépit de tous ces châtiments, le peuple restait toujours en état d'effervescence, ce qui obligea le sultan à arrêter quelques-uns pour mettre fin aux agitations<sup>cii</sup>. Malgré les répressions bien sévères contre les malfaiteurs, les incendies se poursuivaient partout. Certains endroits près de la mosquée d'Aḥmad Ibn Ṭūlūn furent incendiés ainsi que dans la citadelle; dans la demeure d'al-Aḥmadī située dans le quartier de Bahā' al-Dīn au Caire et dans l'hôtel Ṭuranṭāy, à l'extérieur de la porte de la Mer (*Bāb al-Baḥr*)<sup>ciii</sup>. Le sultan fut extrêmement surpris et ordonna l'arrestation de trois chrétiens, ayant des amorces imbibées de matières combustibles et ayant avoué avoir prémédité ces crimes. Le train de restrictions contre les chrétiens s'affermi; on exerça

même des discriminations contre eux, en matière de vêtements et de traitement. Certains moines ont aussi été crucifiés après avoir avoué financer ces incendies. Les émeutes prirent fin, mais les pertes humaines et matérielles étaient considérables. Par ailleurs, les harcèlements contre les chrétiens durèrent longtemps<sup>civ</sup>. Ibn al-Wardī a même indiqué que les complices comptaient quarante personnes<sup>cv</sup>.

Nous pouvons donc conclure que les incidents de 721 H/ 1321 après J.C. furent à l'origine des actes de violence et des représailles commis par les chrétiens, en guise de vengeance pour la démolition de leurs églises, ce qui a effectivement déclenché une animosité sans précédent<sup>cvi</sup>.

De plus, l'église suspendue en Égypte a été l'objet d'un incendie spectaculaire au mois de šawwāl 730 H/ juillet 1330 après J.C., et il n'en resta que des ruines<sup>cvi</sup>. Aucune cause n'en fut davantage mentionnée. Ibn al-Ġazī ajoute qu'un décret ordonna la reconstruction de l'église qui fut, somme toute, réédifiée<sup>cvi</sup>.

Ibn Qāḍī Šuhba relate également qu'un incendie frappa le collège Ḥannafīte et une mosquée située au pied de la citadelle, à l'extérieur de la porte *d'al-Faraġ* au cours de rabī' II 745 H/ août 1344 après J.C. Ce collège - auparavant une ancienne demeure- avait été construit par l'émir Tuktumur al-Ḥalīlī. Ce collège a été frappé par l'incendie durant la bataille d'al-Zāhir Barqūq lorsqu'il tomba en ruines<sup>cix</sup>. De leur côté, les gens considéraient que l'incendie d'un collège appartenant à un sultan était un sinistre présage de la chute du règne de celui-ci. L'incident eut lieu le lundi 15 raġab 778 H/ 28 novembre 1376 après J.C. lorsque le feu atteignit le dépôt du collège du sultan al-Ašraf Ša'bān à *Rā's al-Šiwa* qui contenait des tissus et des armes dont furent brûlées de grandes

quantités. Le feu consuma donc le collège qui fut quasiment détruit. Dès que le sultan apprit la nouvelle, il sortit de la citadelle au milieu de la nuit pour tenter de circonscrire le feu. Les gens étaient optimistes car ils avaient prévu la destitution du sultan, ce qui adviendra par la suite, quand le sultan fut assassiné quarante jours plus tard<sup>cx</sup>.

À l'époque du sultan al-Zāhir Ġaḡmaq, de nombreux mamelouks se sont révoltés contre lui, sous le commandement du chef de l'armée Qurqumās. En ce temps, le Caire avait connu au mois de rabī' II 842 H/ septembre 1438 après J.C. une énorme bataille entre Ġaḡmaq et Qurqumās qui aura causé beaucoup de morts et de blessés. Les mamelouks de Qurqumās ont essayé d'envahir le collège du sultan pour pouvoir attaquer la citadelle du haut du collège. Alors, ils l'ont donc incendié et s'en sont emparés mais les mamelouks de Qurqumās n'ont pas pu résister et le combat s'est terminé par la victoire de Ġaḡmaq<sup>cx</sup>.

Après la défaite et la fuite du sultan al-Ašraf Ṭumanbāy, les Ottomans ont pénétré dans le boulevard *d'al-Šalība*, le samedi 8 muḥarram 923 H/ début février 1517 après J.C., et ont mis le feu à la mosquée de Šaiḥū. Le plafond du grand *iwān* a été brûlé ainsi que la coupole car c'était le refuge du sultan durant la guerre. Ils ont également brûlé les maisons situées à *Darb Azīz*, ont arrêté Ibn al-'Addās, prêcher de la mosquée et l'ont livré au sultan ottoman Sélim Šāh ibn Uṭmān qui décida de l'exécuter. Quand le calife 'abbāsīde al-Mutawakil 'ala-Allah III apprit cette nouvelle, il se rendit chez Ibn Uṭmān, plaida en faveur d'Ibn al-'Addās et le sauva de la mort<sup>cxii</sup>.

### **G- Les incendies des terres agricoles et des greniers:**

Les sources mameloukes foisonnent en exemples d'incendies ayant frappé les champs et les terres agricoles dont l'étendue des dégâts



pouvait même doubler si ces incendies coïncidaient avec les saisons de la récolte. Au mois de šawwāl 839 H/Juin 1433 après J.C. un incendie ravagea le Caire et ses alentours. Le feu commença à Šibīn al-Qaṣr en période de battage, et par conséquent beaucoup de récoltes furent dévastées. La mésaventure débuta lorsqu'un bateau rempli de marchandises, au bord du Nil, se préparant à se diriger vers les villes de la Haute-Égypte, une souris tira l'amorce d'une lampe à gaz causant ainsi l'incinération du bateau avec toute sa charge. Le feu atteignit son apogée la nuit, engendrant plusieurs autres incendies dans plusieurs maisons du Caire et dans toute l'Égypte<sup>cxiii</sup>, ce qui effraya évidemment les gens<sup>cxiv</sup>.

Les enfants furent les premières victimes de la négligence qui aurait favorisé certains incendies. En 896 H/ 1491 après J.C., trois enfants furent brûlés après avoir pénétré un champ de blé pour récolter les céréales. Or, ils avaient apporté du feu pour le cuire et le manger, mais le feu augmenta et atteignit le reste du blé récolté qui fut ainsi totalement réduit en cendres avec les enfants<sup>cxv</sup>.

Apparemment le battage du blé était à l'origine des incendies qui ont frappé plusieurs zones du Caire. Au mois de dū'l-ḥiğğa 907 H/ juin 1502 après J.C., les accidents, les émeutes et les confiscations<sup>cxvi</sup> se sont succédés ce qui a gravement affecté les gens. Certains favorisaient ce genre d'incendies, à cause du stockage des céréales, comme ce qui s'est passé au cours de dū'l ḥiğğa 911 H/ mai 1506 après J.C. Les incendies se sont succédés et chaque nuit une place s'incendiait à cause des céréales et des pailles qui prenaient feu, au point que le peuple a inventé un slogan ironique en dansant, disant « *Il faut filer avant de porter le blé.* »<sup>cxvii</sup>

Cependant, la négligence n'était pas la seule cause de ces incendies récurrents. On avait

arrêté, d'ailleurs, l'auteur de l'incendie qui a ravagé le dépôt de céréales de l'émir Ṭurābāy, dans la ruelle *d'al-Ḥāzin*. En effet, durant le mois de dū'l-qī'da 912 H/ mars 1507 après J.C. cette grange fut incendiée en pleine journée à midi, mais le coupable - déguisé en fellah - fut arrêté et battu ; puis on lui coupa le bras et la jambe droits, enfin on le diffama à travers le Caire et on voulut le brûler, mais certains émirs<sup>lui vinrent au secours</sup><sup>cxviii</sup>. D'autre part, les granges du sultan ainsi que celles de ses émirs ne furent pas épargnées de tels incendies, au contraire elles furent la cible de certains de ses détracteurs. Cet état de choses a poussé le sultan al-Ašraf Ṭumanbāy, au mois de rabī' II 922 H/ mai 1516 après J.C., à ordonner au préfet du Caire, Ulmās<sup>cxix</sup>, d'arrêter 'Alam al-Dīn al-Ḥalabī et ses proches et de le pendre à la porte de sa maison. Quand ce dernier apprit la terrible nouvelle, il s'enfuit et disparut. Le préfet arrêta, en revanche, quelques-uns de ses cousins. Les rumeurs ont couru qu'il les a enfermés dans la prison *d'al-Maqšara* jusqu'à ce que le sultan arrive, pour avoir été impliqués dans l'incendie de plusieurs granges de céréales appartenant au sultan et à ses émirs dans le quartier *d'al-Ḥusainīya*. Les endommagements furent évalués à quelque mille dinars<sup>cxix</sup>.

Au final, pour éviter que les Banī Uṭmān ne pillent le foin, la paille, le blé, l'orge et la fève pour leurs chevaux - ce qui pourrait encourager les soldats à combattre- on annonça que le sultan al-Ašraf Ṭumanbāy est décédé. Quand ce dernier apprit que Banī Uṭmān étaient arrivés à Bilbīs, au mois de dū'l ḥiğğa 922 H/janvier 1517 après J.C., il ordonna de brûler toutes les granges de Bilbīs ainsi que les greniers avoisinants<sup>cxxi</sup>

Ci-dessus, le tableau (1) qui résume les incendies ayant eu lieu à l'époque mamelouke, selon les sources mameloukes :

Ci-dessus, le tableau (1) qui résume les incendies ayant eu lieu à l'époque mamelouke, selon les sources mameloukes

N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
1	6 dū'l hiġġa 684/ 2 février 1286	La trésorerie sultanienne et la salle <i>al-Šālihiya</i>	-	-	-	-	-
2	24 šafar 691/ 15 février 1292	La trésorerie privée	-	-	L'endommagement d'un précieux patrimoine et de nombreux ouvrages, ainsi que d'autres dégâts.	-	-
3	23 raġab 769/ 15 mars 1386	La citadelle de la montagne	-	-	La destruction de plusieurs parties de la citadelle	L'intervention en personne des émirs pour contenir le feu	La colère du sultan
4	29 ġumāda II 774 / 26 décembre 1372	Les maisons sultaniennes	Des rumeurs avaient circulées que la cause de cet incendie était due à l'orage	Quelques jours	-	Le feu s'éteignit quelques jours après	L'étouffement du sultan al-Ašraf Ša'bān
5	rabī' II 801/ décembre 1398	L'écurie sultanienne	-	-	La mort de plusieurs chevaux	On a réussi de mettre fin à l'incendie avant sa propagation	-
6	2 rabī' I 816 / 2 juin 1413	Les maisons sultaniennes	-	Une semaine	La mort d'un homme en essayant de l'éteindre	-	-
N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
7	ġumāda II 899 / mars 1494	Les dépôts sultaniens	Etincelles de la cuisine du calife 'abbasīde	3 jours	Le prix des tentes incendiées dépassait 200000 dinars	Le sultan ordonna que le calife 'abbasīde quitte la citadelle -l'intervention du sultan avec ses émirs afin de l'éteindre	Le chagrin envahit le sultan
8	rabī' II 919 /juin 1513	Arsenal	Le dégagement de fumée lors de la fabrication de la poudre à canon	-	-Le plafond fut brûlé -la mort de trois ouvriers	-	L'agitation de la citadelle
9	663 / 1265	Le quartier d' <i>al-Bāṭliya</i>	Les chrétiens ont été accusés	-	-L'augmentation de l'étendue de l'incendie - L'agitation de la capitale	- les gens ont eu recours à quelques méthodes préventives - le sultan Baibars I ordonna l'arrestation des Chrétiens et décida de les brûler vifs	-la disparition des sites et des traces urbaines de ce quartier - De graves répercussions sur la situation des non-musulmans en Égypte -le patriarche était chargé d'apporter la somme imposée aux Chrétiens au sultan
N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
10	751 / 1350	Le boulevard d' <i>al-Buduqānīyīn</i> et gagna plusieurs régions du Caire	On trouvait des objets enduits d'huile et de matières combustibles	Une longue durée	L'endommagement de plusieurs bâtiments à cause de la violence du vent	Les émirs tentèrent d'empêcher les gens de piller	- toutes tentatives d'extinction du feu ont échoué - Le préfet et ses assistants étaient rompus de fatigue -on interdit aux étrangers la résidence au Caire car on les soupçonnait d'orchestrer ces incendies
11	ġumāda II 769 / février	-	Les rumeurs couraient que	-	L'incendie s'aggrava	-	Le sultan al-Ašraf Ša'bān ordonna la

	1368		des espions qui complotaient avec Ibn Qurmān				sortie des étrangers de l'Égypte
12	ḡumāda II 788 /juillet 1386	À l'étang d'al-Raflī près de l'aqueduc d'al-Hāḡib	-	-	Beaucoup de maisons ont été endommagées	- Le préfet ainsi qu'un nombre d'émirs ont intervenu pour l'éteindre	Ils ont réussi à l'éteindre
13	ḡumāda II 862 /mars 1458	L'incendie commença près du majordome puis s'étendit au cimetière de Būlāq	-	-	-	Tous les émirs ont échoué à contenir l'incendie	-Les incendies se succédèrent durant cette année -beaucoup de gens se sont appauvris à cause de l'incendie des maisons et des boutiques
N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
14	862/ 1458	Plusieurs endroits au Caire et ses banlieues	On disait que les recrues étaient à l'origine de ces incendies pour piller les gens	-	Plusieurs endroits au Caire et ses banlieues	-	-
15	11 muḡarram 913 /23 mai 1507	Būlāq	Une étincelle de cuisine s'envola lors de la consommation de la fête de la naissance du prophète et mawlid al-cheikh al-Magḡūb	-	La violence du vent avait encouragé la propagation du feu qui gagna un pressoir et un grenier	On croyait que c'est Allah, puis les grâces du cheikh qui avaient sauvé le reste des lieux	Le chagrin des gens
16	652 /1254	<i>Bāb al-Qarrāḡīn</i>	Le désir des mamelouks de s'enfuir après l'assassinat de leur maître Aqṡāy	-	La porte d'al-Qarrāḡīn fut brûlée	-	La porte surnommée plus tard nom ( <i>al-Bāb al-Mahrūq</i> )
17	10 muḡarram 694 /30 novembre 1294	<i>Bāb al-Sa'āda</i>	La révolution des mamelouks <i>al-Aṡrafiya al-Ḥalīl</i>	-	Ils avaient brûlé <i>Bāb Sa'āda</i> et volé des chevaux du sultan	Le sultan Katbuḡā les avait arrêtés et a coupé les mains et les pieds à quelques-uns -il a crucifié un groupe à la porte de Zūwaila et a confié le reste des mamelouks aux émirs	-
N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
18	ṡafar 780 / juin 1378	De l'autre côté de la porte d'al-Naṡr et <i>Bāb al-Futūḡ</i>	-	-	-	Les gens s'exténuaient à éteindre le feu	L'incendie s'aggrava
19	rabī' II 780 / août 1378	<i>Bāb al-Silsila</i>	L'émir Barqūq a ciblé l'émir Īnāl al-Yūsuff	-	-	-	L'émir Īnāl fut blessé au bras
20	14 ṡa'bān 781 / 5 décembre 1379	<i>Bāb al-Sirr</i>	Pour que l'émir Barqūq puisse s'emparer des biens d'Īnāl al-Yūsuff	-	La porte fut brûlée	-	La défaite et l'emprisonnement de l'émir Īnāl
21	7 rabī' I 782/ 11 juin 1380	<i>Bāb al-Silsila</i>	Le conflit déclenché entre l'émir Barqūq et Baraka au pouvoir	-	La maison de Baraka fut incendiée	-	La fuite de l'émir Baraka d'une autre porte
22	ḡū'l qi'da 798 / août 1396	Hors <i>Bāb al-Faraḡ</i>	-	-	L'incendie de la porte d'al-Faraḡ et le feu s'aggrava à cause du	-	L'endommagement d'autres lieux dont les tentatives

					vent tempétueux		d'extinction n'ont pas abouti
23	safar 801 / octobre 1398	<i>Bāb Sīr al-Šāliḥīya</i>	-	-	Plusieurs maisons furent endommagées	Un groupe des émirs descendit pour l'éteindre	-
24	rabi' II 881 / août 1476	<i>Bāb al-Silsila</i>	-	-	-La mort de six chevaux du sultan -une immense partie de la porte s'est écroulée	L'incendie fut incontrôlable	-
<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'incendie</b>	<b>Raison</b>	<b>Durée</b>	<b>Dégâts</b>	<b>Procédures</b>	<b>Conséquences</b>
25	dū'l ḥiḡḡa 922 / janvier 1517	La porte de la prison al- <i>Maṣṣara</i>	L'entrée d'un groupe des ottomans au Caire et la fuite du sultan al-Aṣraf Ṭumanbāy	-	-	-	La libération d'un groupe des ottomans incarcérés par l'ordre du sultan après la défaite d'al-Raidāniya ainsi que tous détenus des prisons d'al- <i>Dailam</i> , al- <i>Raḥba</i> et al- <i>Qā'a</i>
26	rabi' II 741 / octobre 1340	<i>Dār al-Tuffāḥ et rab'</i> Tuquzdumur	-	-	-	Les gens prenaient les mesures nécessaires pour se protéger contre le feu	-
27	rabi' II 744 / septembre 1343	Le marché d'al- <i>Šāliḥīya</i> près de la mosquée al-Muzaffarī	-	-	L'endommagement de 120 boutiques	-	-
28	25 dū'l-ḥiḡḡa 779 / 24 avril 1378	Hors <i>Bāb Zuwaila</i> à <i>Dār al-Tuffāḥ et al-rab'</i> qui l'entourait	-	Une nuit	Le feu s'étendit et grâce à la muraille du Caire la moitié de la ville aurait incendié	-	-
<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'incendie</b>	<b>Raison</b>	<b>Durée</b>	<b>Dégâts</b>	<b>Procédures</b>	<b>Conséquences</b>
29	25 muḥarram 780 / 24 mai 1378	Hors <i>Bāb Zuwaila</i> à <i>Dār al-Tuffāḥ</i> et les boutiques d'al- <i>Nuqqlīya</i>	-	3 jours	Le feu s'étendit et sans la muraille du Caire la capitale aurait incendié	Un groupe des émirs se mobilisait avec leurs mamelouks pour exterminer le feu	Les gens mirent 3 mois pour transporter la cendre en dehors de la ville
30	10 rabi' I 802 / 10 novembre 1399	Le <i>rab'</i> adjacent au collège de l'émir Aytumuš	Les mamelouks avaient profité du départ de l'émir Faraḡ et sa défaite	-	L'incendie du <i>rab'</i> adjacent au collège d'Aytumuš	-	Le Caire avait souffert du chaos et de l'instabilité résultant des pillages et des incendies commis par les mamelouks et le peuple
31	699 / 1299	Le collège al- <i>Adlīya</i>	-	-	-	-	-
32	721 / 1321	Au Caire et dans d'autres régions	Une émeute confessionnelle entre les Musulmans et les Chrétiens	-	-La destruction de 60 églises, des bâtiments commerciaux, des lieux près de la mosquée d'Aḥmad Ibn Ṭūlūn et des quartiers	La participation des émirs avec leurs mamelouks afin de l'éteindre -la prise de certaines mesures pour diminuer les pertes et empêcher les actes de vol	L'imposition soit des sanctions sévères contre les chrétiens soit des vêtements distinctifs
33	730 / 1330	L'église suspendue	-	-	Il n'en resta que des ruines	-	-
<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'incendie</b>	<b>Raison</b>	<b>Durée</b>	<b>Dégâts</b>	<b>Procédures</b>	<b>Conséquences</b>
34	rabi' II 745 / août 1344	Un collège situé au pied de la citadelle hors <i>Bāb al-Faraḡ</i>	La bataille d'al-Zāhir Barqūq	-	Ce collège tomba en ruines	-	Les gens croyaient que c'était un sinistre présage de la chute du règne du sultan
35	15 raḡab 778 / 28 novembre 1376	le dépôt du collège du sultan al-Aṣraf Ša'bān situé à <i>Rā's al-Šiwa</i>	Le feu atteignit le dépôt du sultan	Des jours	Le feu consuma le collège qui fut quasiment détruit ainsi qu'une grande quantité des tissus et des armes fut brûlée.	L'endommagement de beaucoup de machines de construction	La participation du sultan al-Aṣraf Sa'bān à l'extinction du feu



36	rabī' II 842 / septembre 1438	La porte du collège du sultan Ḥasan	Les émirs parmi les partisans de l'émir Qurqumās pour pouvoir attaquer la citadelle	-	La porte du collège fut brûlée	-	Le combat s'est terminé par la victoire d'al-Zāhir Ġaqmaq
37	8 muḥarram 923 / 1 <sup>er</sup> février 1517	La mosquée de Šaiḥū	Car c'était le refuge du sultan Ṭumanbāy après sa défaite aux mains des ottomans	-	-Le plafond du grand <i>iwān</i> fut brûlé ainsi que la coupole -Les maisons de <i>Darb 'Azīz</i> furent incendiées	L'arrestation du prêcheur de la mosquée et le sultan ottoman décida de l'exécuter mais le calife 'abbāsīde plaida en faveur du prêcheur et le sauva	-
38	šawwāl 839 / juin 1433	Šibīn al-Qaṣr et ses alentours	Une souris tira l'amorce d'une lampe à huile causant ainsi l'incinération du bateau avec toute sa charge	-	Les incendies furent succédés au Caire et à Miṣr -l'incinération des récoltes et des marchandises	-	Les gens furent effrayés
N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
39	896 / 1491	Terres agricoles	Trois enfants furent brûlés après avoir pénétré un champ de blé pour le récolter et le cuir	-	Le blé fut réduit en cendres avec les enfants dedans	-	-
40	ḏū'l ḥiġġa 907 / juin 1502	Plusieurs lieux au Caire	Le battage du blé	-	-	-	Les gens ont été affectés à cause des émeutes, impôts et les confiscations
41	ḏū'l ḥiġġa 911 / mai 1506	Le Caire	Le stockage du blé	-	-	Les mamelouks attrapaient les gens par force pour transporter le battage du blé	La succession des incendies
42	ḏū'l qi'da 912 / mars 1507	Le dépôt de céréales de l'émir Ṭurabāy à <i>Darb al-Ḥāzin</i>	Le coupable déguisé en fellah.	-	-	l'arrestation du coupable qui fut battu et on lui coupa la main et le pied droits. On le diffama à travers le Caire et on voulut même le brûler vif mais certains émirs lui vinrent au secours	-
N°	Date	Lieu d'incendie	Raison	Durée	Dégâts	Procédures	Conséquences
43	rabī' II 922 / mai 1516	Les dépôts du sultan et des émirs situés dans le quartier d'al-Ḥusainīya	L'implication de 'Alam al-Dīn al-Ḥalabī et ses proches	-	Les dégâts furent évalués à quelque mille dinars	Le sultan ordonna le préfet du Caire d'arrêter 'Alam al-Dīn al-Ḥalabī et de le pendre ainsi que ses proches	L'arrestation de certains proches de l'accusé 'Alam al-Dīn al-Ḥalabī et leur détention à la prison <i>d'al-Maqṣara</i>
44	ḏū'l ḥiġġa 922 / mai 1516	Les dépôts situés à Bilbis et à al-Ḥānqā'	Selon l'ordre du sultan Ṭumanbāy après l'entrée des Ottomans	-	Une grande quantité du battage du blé, du blé et de l'orge furent brûlées	-	-
45	Ġumāda I 854 / avril 1450	La maison d'Abī al-Ḥair al-Naḥḥās	La colère des mamelouks sultaniens	-	Ils ont pillé la maison d'Abī al-Ḥair al-Naḥḥās -le feu gagna plusieurs maisons	Le préfet et les émirs ont réussi à l'éteindre	L'incendie fut éteint après un grand effort
46	13 ġumāda I 888 / 19 juin 1483	La maison du chef de la ronde des rondes Barsbāy	Un marchand de tissu se plaignit contre un des recrues qui avait disputé avec lui et prit le tissu sans payer	-	-La maison de Barsbāy ainsi que le collège <i>al-Bakrīya</i> furent incendiées - le pillage du collège <i>al-Faḥrīya</i> et nombre de maisons	Le chef de l'armée Uzbek a essayé de réconcilier les recrues et Barsbāy Qurra	Le rétablissement de la stabilité dans le pays

47	30 ramaḍān 900 / 24 juin 1495	La maison de Qānṣuwa Ḥumsumā'a situé à l'aqueduc <i>d'al- Sibā'</i>	Une émeute des mamelouks d'Aqbirdī al- Dawādār	-	L'incendie et le pillage de la maison de Qānṣuwa	-	-
<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'incendie</b>	<b>Raison</b>	<b>Durée</b>	<b>Dégâts</b>	<b>Procédures</b>	<b>Conséquences</b>
48	rabi' II 915 / août 1509	Des maisons situées à l'étang <i>d'al-Raṭlī</i>	-	-	Sept lieux ont été incendiés	-	-
49	ṣafar 917/mai 1511	Le pont de l'émir Ḥusain	Les tempêtes avaient augmenté l'étendue du feu	Des jours	-L'incendie de 40 maisons -de graves dégâts en termes d'argent, de tissu et de marchandises	Les gens ont échoué à le circonscrire	-
50	5 ṣafar 918 / 22 avril 1512	-	Car un mamelouk avait incendié la maison de son maître	-	L'incendie de plusieurs maisons et <i>ribā'</i>	Le sultan Qānṣuwa al- Ġawrī ordonna la suspension du coupable dans le lieu qu'il avait incendié	-
51	ṣafar 920 / avril 1514	Le Caire	La corruption des recrues à cause de la dégradation de la situation économique et politique	-	-L'incendie et le pillage des maisons des émirs -Le pillage des marchés et des boutiques du Caire	-	-

## Second axe

Suivant le tableau ci-dessus, il s'avère que le Caire et ses banlieues, ont connu cinquante-un incendies durant l'époque mamelouke, dont vingt-deux remontent au temps des mamelouks baħarites, alors que la dynastie circassienne en a connu vingt-neuf.

Les portes figurent à la tête des lieux ciblés par ces incendies, motivés soit par la fuite, ou par l'attaque. Celles-ci arrivent donc en tête de liste avec neuf incendies (16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25). La citadelle de la montagne fut témoin de huit cas (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8). Les lieux de culte en ont connu sept (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37). Les lieux de résidence furent témoins de six (45, 46, 47, 48, 49, 51). Les quartiers (9, 10, 12, 13, 15), les bâtiments commerciaux (26, 27, 28, 29, 30) ainsi que les terres agricoles (38, 41, 42, 43, 44) ont en connu chacun cinq. Les historiens ont cité quelques autres incendies mais sans en préciser la localisation (11, 14, 18, 39, 40, 50). Quant à la durée de chacun, elle reste pour la plupart indéterminée (1, 2, 3, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51). En effet, les sources ont vaguement précisé la durée de certains autres incendies, utilisant pour ce faire des termes flous comme « quelques jours » (4, 35, 49), « une longue durée » (10) et rarement précisée comme « une seule nuit » (28), « trois jours » (7, 29) « une semaine » (6).

Nombreuses furent les causes des incendies durant l'ère mamelouke. Citons en l'occurrence des raisons politiques dont la vengeance (9, 10, 11, 17, 25, 32), responsable de trois incendies orchestrés par des coupables étrangers (10, 11, 25). Les mamelouks ont également brûlé les portes soit pour se venger pour leur maître (18) soit pour s'évader (16) ou dans le contexte des conflits du pouvoir

(19, 20, 21, 30, 34, 36). L'émeute confessionnelle était également à l'origine de grands incendies, ayant engendré de très graves pertes, tant matérielles qu'humaines comme la destruction des lieux de culte des deux camps et la mort des citoyens (9, 32). La dynastie circassienne a également souffert de la corruption des recrues qui a sévit dans le pays, et qui mettait en péril la stabilité de l'État. Ces mamelouks sont devenus, selon les propos d'Ibn Ḥaldūn, « *insouciantes au sultan et au peuple* »<sup>cxvii</sup>. Les incendies orchestrés par ce groupe de mamelouks en furent la meilleure preuve (14, 45, 46, 47, 50, 51). La défaite du sultan Ṭumanbāy a été elle aussi suivie d'un incendie (37).

Loin des raisons politiques, la négligence figure en tête des facteurs ayant favorisé ces incendies (7, 8, 15, 38, 39). De plus, les phénomènes naturels comme les orages ou les éclairs, ont également engendré quelques incendies (4). En outre, le fait qu'un bâtiment soit atteint par le feu, en était également une cause (35). Du reste, la paille a joué un rôle considérable dans la provocation des incendies (40, 41, 42). Le tableau nous signale aussi des incidents, dont la cause reste toujours inconnue (1, 2, 3, 5, 6, 12, 13, 18, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 48).

À cela s'ajoute d'autres facteurs qui ont fait que la portée de l'incendie s'élargissait et s'amplifiait, comme par exemple la planification urbaine du Caire, qui se distinguait en ce temps par l'abondance des maisons, les passages étroits, les chemins escarpés, la surpopulation, la foule des piétons, les marchands et les bétails<sup>cxviii</sup>. De même, le vent aidait toujours à transporter les étincelles d'un lieu à un autre et à élargir l'étendue de l'incendie (10, 22, 49). En revanche, les murailles protégeaient la capitale contre la propagation du feu et la destruction massive (28, 29).

Quant aux pertes résultant des incendies, elles se diversifiaient entre matérielles, humaines et morales. Les dégâts comportaient certains objets précieux comme les livres (2), les chevaux (5, 17, 24), les maisons (10, 12, 21, 23, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51) outre la perte de beaucoup d'argent et de tissus (49). Parfois des tentes entières sont frappées par le feu, entraînant des pertes estimées à 200 mille dinars (7). Les endommagements touchaient parfois des personnes (6, 39), des biens (38, 49). L'incendie pouvait aboutir à l'effondrement d'une porte (16, 17, 20, 22, 24, 25, 36). De plus, les bâtiments religieux ont été gravement affectés, notamment après le déclenchement d'une émeute religieuse, qui engendra des dégâts dans les deux sens (32).

L'étude a dévoilé que des collèges (31, 34, 35) ainsi qu'une mosquée (37) ont été incendiés. En outre, des bâtiments commerciaux étaient endommagés par embrasements. Les sources ont également précisé le nombre de boutiques affectées, estimé à cent vingt boutiques (27), et ont pareillement localisé l'incendie, sans toutefois en évaluer les dégâts (29).

De plus, un pressoir, avec tout ce qu'il contient, de cannes à sucre, de miel ou de molasse, a totalement brûlé (15). L'incendie était parfois colossal qu'il affectait des hôtels, des *ribā'* et des quartiers entiers (9). Les incendies ont également ravagé une église (33) et des maisons (37, 46) et consommaient des marchandises et des récoltes (38) dont l'incinération comptait aussi parmi les dégâts matériels (39, 42, 43, 44).

L'étude a également démontré que la plupart des avaries ne sont pas déterminés avec précision (1, 3, 4, 11, 14, 18, 19, 25, 26, 28, 29, 31, 40, 41, 48, 51). Nous pouvons toutefois estimer l'échelle de ces pertes. Par ailleurs, les sources soulignaient que les gens ont passé trois mois à se débarrasser de la poussière et

des cendres subsistant des incendies (29), que beaucoup de citoyens se sont appauvris à cause de l'incinération des maisons et des boutiques (13) ou ont été affectés par la hausse des impôts et les confiscations arbitraires (40).

Mais les dommages psychologiques furent plus graves encore, notamment suite aux incendies où l'on a mis du temps pour les contenir, comme l'incendie d'al-*Bāṭliya* (9). Cet incident, gravé dans la mémoire des générations successives, témoigne à quel point ce sinistre évènement traumatisa les autorités et le peuple. Aussi les sources ont-elles souligné la profonde détresse du sultan à l'égard de cet incident (3, 4, 7), ainsi que l'affliction des égyptiens (15) qui en furent terrifiés (38). L'incendie bouleversa aussi la citadelle, siège du pouvoir, notamment quand il a atteint l'un de ses bâtiments annexes- l'arsenal- consacré à la fabrication de la poudre à canon. Ceci pouvait, dans ce cas, faire doubler l'ampleur de l'incendie et terroriser les gens (8). De plus, le chaos sévissait toujours après chaque incendie ce qui encourageait les mamelouks à commettre des actes de pillage et de vol (30).

Il est évident que l'extinction de l'incendie et la démolition des lieux incendiés, « *pour que le feu ne gagne pas d'autres lieux voisins* », était confiée au préfet<sup>xxxiv</sup> (12, 45). Parfois, les assistants accompagnaient celui-ci dans sa mission, ce qui les épuisait (10). Dans d'autres cas, le sultan se dirigeait lui-même pour vérifier de l'état de certains incendies et aider à le contenir (7, 35). De plus, les grands émirs-en compagnie de leurs mamelouks-contribuaient à en éteindre d'autres (3, 7, 10, 12, 13, 23, 29, 32). Les citoyens prenaient également part à l'affaire (18, 49) et adoptaient certaines mesures de précaution pour limiter l'ampleur en installant d'immenses tuyaux remplis d'eau dans les rues et les ruelles (26). On le voit, tout le monde était concerné par le



fléau qui aurait certainement renforcé l'esprit de solidarité entre les égyptiens. Certaines sources ne dévoilaient pas l'identité de celui qui aurait contenu le feu (1, 2, 4, 5, 8, 11, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 51). Parfois celui-ci perdait la vie, en accomplissant sa tâche (6). Certains ont d'ailleurs interprété les incendies comme signe de bon augure présageant la chute du règne du sultan au pouvoir en ce temps (8, 35) et parfois leur intuition leur faisait pas défaut. On attribuait à la grâce de Dieu, le fait qu'un lieu soit sauvé des ravages de l'incendie et les grâces d'un certain cheikh (15).

Remarquons, par ailleurs, que l'État prenait des mesures sévères envers certains incidents. Le sultan al-Ašraf Qāitbāy, avait ordonné de pourchasser le calife de la citadelle, après la diffusion des rumeurs que des étincelles parvenues de sa cuisine aurait causé ainsi un incendie (7). De même, le sultan al-Zāhir Baybars al-Bunduqdārī avait décidé de brûler les coptes, mais le chef de l'armée Aqtāy intervint à leur faveur (9). Quant au sultan Katbugā, il avait arrêté les mamelouks d'al-Ašraf Ḥalīl, a torturés et a crucifiés (17). Pour élargir son autorité et préserver son prestige contre ceux qui pourraient porter atteinte à sa puissance, le sultan ordonnait d'arrêter le criminel, de le battre, le diffamer et de lui couper le bras, comme signe de la force de l'État, à même de réprimer et d'anéantir tous ceux qui oseraient penser à menacer sa sécurité et sa stabilité (42). Le sultan pouvait aussi émettre un décret ordonnant d'arrêter le coupable, le menotter et le suspendre dans le lieu de l'incendie, pour en faire un exemple avilissant pour celui qui songerait répéter son crime (50).

D'autre part, les hommes d'État intervenait pour mettre fin aux incendies en concluant une trêve entre les recrues- dont la corruption

dépassait les limites- et le chef de la ronde des rondes Barsbāy Qurrā, chargé de les surveiller. Son intervention aida à calmer la situation en quelque sorte (46). Les sources nous révèlent également que l'État prenait les mesures nécessaires, sans nous en dévoiler la nature, (32) ou se contentaient uniquement de signaler la disposition des gens à faire face au feu sans en révéler les modalités (26).

C'est pourquoi, l'État, en la personne du sultan devait prendre certaines mesures sécuritaires, comme le fait d'interdire la résidence des étrangers, notamment après qu'on les accusait d'avoir prémédité les incendies (10, 11). On assurait également la sécurité pour empêcher les gens et le peuple de piller et de saccager après les incendies, à cause du chaos et de la fuite des propriétaires des biens, par peur du feu (10, 32). De plus, la fermeture des portes de la capitale durant les émeutes contribuait à atténuer la gravité de ces conflits et à séparer les belligérants et par suite diminuer les chances de déclenchement des incendies qui coïncident avec ces adversités (17). De plus l'État annonçait l'état d'urgence après les grands incendies, comme par exemple le fait d'interdire les porteurs d'eau de sortir du Caire, de transporter l'eau des collèges, des sources d'eau et des puits. On regroupait également tous les maçons et les charpentiers pour démolir les soubassements des maisons (9). L'État a également entrepris des mesures de précautions après s'être assuré de l'intention de certains éléments de déclencher davantage d'incendies, afin de prévenir ces coupables de ce faire, en intensifiant la présence sécuritaire, en arrêtant certains présumés coupables et en s'assurant de leurs plans et du fait qu'ils portent les preuves de culpabilité (32).

## Conclusion

En guise de conclusion nous pouvons dire que le Caire, durant l'ère mamelouk (648-923 H/ 1250-1517 après J.C) a fait l'objet de nombreux incendies motivés par maintes raisons. Toutes les régions de la capitale ont souffert des répercussions de ces incendies, partant du siège du pouvoir, ses bâtiments annexes, ainsi que les quartiers avoisinants, y compris les portes, les ponts, les bâtiments commerciaux et religieux. Cet état de chose reflète combien la situation politique au Caire était détériorée, et comment la condition économique a été affecté à cause des dommages subis par les différentes catégories du peuple. Ceci engendra également beaucoup de pertes financières en termes de marchandises et de récoltes.

L'architecture mamelouke- religieuse et urbaine- a également souffert de cette situation, que les destructions aient été totales ou partielles. L'État a réussi à circonscrire quelques incendies avec beaucoup de vigilance, mais par contre fermait les yeux sur les raisons de quelques autres incendies. On n'a jamais mené une quelconque enquête ce qui a évidemment favorisé la répétition de ces incidents.

La présente recherche a également rendre compte des aspects positifs comme la coopération de toutes les catégories du peuple, à leur tête le sultan, les préfets, les notables émirs ainsi que les citoyens eux-mêmes pour cerner le feu. Quant aux aspects négatifs, ils se manifestent dans la négligence, responsable de la fréquence de ces incendies et leur répétition dans les mêmes lieux parfois ; ainsi du fait que la trésorerie de l'État a été elle aussi incendiée sans toutefois qu'une enquête sérieuse soit menée, en ce sens, pour dévoiler les coupables. En dernier ressort, les sources mameloukes n'ont jamais signalé que l'État avait accordé

des compensations aux personnes affectées par ces incendies bien que les dégâts étaient quelquefois immenses. On ne cite qu'un décret émis par le sultan al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn ordonnant la reconstruction de l'église suspendue après qu'elle fut incendiée,

<sup>i</sup>- Ġars al-Dīn Ḥalīl Ibn Šāhin al-Zāhirī, *Zubdat kašf al-mamālik wa bayān al-turuq wa-l-masālik*, réalisé par Bulus Rawis (Paris, 1894), 26; Abī al-'Abbās Aḥmad al-Qalqašandī, *Šubḥ al-a'ša fī šinā't al-inšā*, vol. III (Le Caire, 1918), 372

<sup>ii</sup>- Ibn Šāhin al-Zāhirī, *Zubdat*, 26

<sup>iii</sup>- Al-Qalqašandī, *Šubḥ*, vol. III, 373

<sup>iv</sup>- Ibn Šāhin al-Zāhirī, *Zubdat*, 26

<sup>v</sup>- Al-Dūwr ou al-adur renfermaient des parcs, des jardins, de vastes écuries, pour le bétail, les vaches, les oiseaux et les poules. Al-Qalqašandī, *Šubḥ*, vol. III, 376

<sup>vi</sup>- Taqī al-Dīn Abī al-'Abbās Aḥmad b. 'Alī b. 'Abd al-Qādir al-Maqrīzī, *al-Sulūk li ma'rifat duwal al-mulūk*, vol. II, réalisé par Muḥammad 'Abd al-Qādir 'Aṭā (Beyrouth, 1997), 190

<sup>vii</sup>- Šams al-Dīn Abī 'Abd Allah Muḥammad b. al-Ġazrī, *Tārīḥ ḥawādiṯ al-zamān wa anbāhu wa wafiyāt al-akābir wa'l-a'yān*, vol. I, réalisé par 'Umar 'Abd al-Salām Tadmurī, 1<sup>ère</sup> éd (Beyrouth, 1998), 100; Ġamāl al-Dīn Abī -l-Maḥāsin Yūssif Ibn Tagrībirdī, *al-Nuġūm al-zāhira fī mulūk mišr wa'l-qāhira*, vol. VIII, réalisé par Muḥammad al-Burhāmī Maṣṣūr et autres, 2<sup>e</sup> éd (Le Caire, 2007), 33

<sup>viii</sup>- Šams al-Dīn Muḥammad b. 'Abd al-Raḥman al-Saḥāwī, *Waġīz al-kalām fī al-ḍail 'ala-duwal al-islām*, vol. I, réalisé par Bašār 'Awād Ma'rūf et autres, 1<sup>ère</sup> éd (Beyrouth, 1995), 163; Zain al-Dīn 'Abd al-Bāsiṯ b. Ḥalīl b. Šāhin al-Zāhirī, *Nail al-amal fī ḍail al-duwal*, vol. I, réalisé par 'Umar 'Abd al-Salām Tadmurī (Beyrouth, 2015), 410

<sup>ix</sup>- Abū al-Faḍl Aḥmad b. 'Alī Ḥaġar al-'Asqalānī, *Inbā' al-ġumr bī abnā' al-'umr*, vol. I, réalisé par Ḥasan Ḥabašī, 2<sup>e</sup> éd (Ḥaidar Abād, 1995), 35; 'Abd al-Bāsiṯ, Ibn Šāhin, *Nail*, vol. II, 47; Muḥammad b. Aḥmad Ibn Iyās al-Ḥanafī, *Badā'i' al-zuhūr fī waqā'i' al-duhūr*, vol. II/ 1, réalisé par Muḥammad Muṣṭafa (Le Caire, 2008), 112

<sup>x</sup>- 'Abd al-Bāsiṯ, Ibn Šāhin, *Nail*, vol. II, 47

<sup>xi</sup>- Al-Saḥāwī, *Waġīz*, vol. III, 871

<sup>xii</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. VI, 349

<sup>xiii</sup> Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 300-301. Notons que le sultan al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn a permis au calife 'abbāside de résider dans la citadelle après qu'il en fut délocalisé, pour avoir été accusé injustement

d'avoir déclenché l'incendie en 899 H / 1494 après J.C. Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 338

<sup>xiv</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 314

<sup>xv</sup>- Abū 'Abd Allah Muḥammad b. Baṭūṭa, *Tuḥfat al-nuzār fī ḡarā'ib al-amṣār wa 'aḡā'ib al-asfār*, vol. I (Le Caire, 1928), 19

<sup>xvi</sup>- Al-Ḥasan b. 'Abdallah l-'Abbāsī, *Aṭār al-'wal fī tartīb al-dūwal* (Le Caire, 1878), 165; Muḥammad Aḥmad b. Bassām, *Nihāyat al-rutba fī ṭalab al-ḥisba* réalisé par Ḥussām al-Dīn al-Samirā'i (Baghdad, 1968), 19

<sup>xvii</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; André Raymond, « Les porteurs d'eau du Caire », (*Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, LVII, Le Caire, 1958), 189

<sup>xviii</sup>- D'après le nom d'un groupe des gens « al-Bāṭliya » qui furent nommés ainsi car le calife fātimīde al-Mu'izz li-Dīn Allah al-Fātimī était en train de distribuer des dons aux gens lorsqu'un groupe de gens est venu demander sa part. Alors, il leur a répondu « c'est fini j'ai tout distribué et il ne reste rien. Ils répondirent « on a tout perdus » et néanmoins, ils furent appelés ainsi. Ibn al-Dawādārī, vint à la tête des historiens qui ont grandi dans ce quartier. Miḥī al-Dīn Abū al-Faḍl 'Abd Allah b. 'Abd al-Zāhir, *al-Rawḍa al-bahīya al-zāhira fī ḥiṭaṭ al-mu'izzīya al-qāhira*, réalisé par Ayman Fū'ād Sa'īd (Le Caire, 1966), 42; Abū Bakr b. 'Abd Allah b. Aybak al-Dawādārī, *Kanz al-durar wa ḡāmi' al-ḡurar* connu par (al-Durra al-muḍiy'a fī aḥbār al-dawla al-fātimīya), vol. VI, réalisé par Ṣalāḥ al-Dīn al-Munḡid (Le Caire, 1961), 10, 140-141; vol. IX, 132; al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, vol. III, 402- 403; Taqī al-Dīn Aḥmad b. 'Alī al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa'l-i'tibār bī ḍikr al-ḥiṭaṭ wa'l-aṭār* (al-Ḥiṭaṭ al-Maqrīzīya), vol. III (Beyrouth, 1997), 15; Ibn Taḡrībīrdī, *al-Nuḡūm*, vol. IV, 46. Notons que l'historien Ibn Duqmāq l'avait signalé sous le nom d'al-Bāṭniya. Al-Intiṣār lī wāsiṭaṭ 'iqd al-amṣār, vol. IV/ 2 (Le Caire, 1983), 37

<sup>xix</sup>- al-Rab' est un ensemble de bâtiments qui surmonte un ḥān, okelle ou des boutiques surtout dans les villes commerciales. Ce terme désigne également les bâtiments ayant des escaliers et des entrées privées, et chaque bâtiment peut avoir plus qu'un rab'. 'Abd al-Raḥīm Ḡālib, *Mawsū'at al-'imāra al-islāmīya*, 1<sup>o</sup> éd (Beyrouth, 1988), 197; Muḥammad Muḥammad Amīn et Laila 'Alī Ibrāhīm, *al-Muṣṭalahāt al-mi'mārīya fī-l-waṭā'iq al-mamlūkīya* (Le Caire, 1990), 52-53; 'Aṣim Muḥammad Rizq, *Mu'ḡam muṣṭalahāt al-'imāra wa'l-funūn al-islāmīya* (Le Caire, 2000), 117

<sup>xx</sup>- Ibn Duqmāq, *al-Intiṣār*, vol. I, 8, 28, 36

<sup>xxi</sup>- Al-Maqrīzī *al-Sulūk*, vol. II, 25

<sup>xxii</sup>- Ṣihāb al-Dīn Aḥmad b. 'Abd al-Wahāb al-Nūwairī, *Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, vol. XXVIII (Le Caire, 1992), 111; Muffaḍal ibn abī al-Faḍā'il, *al-Nahḡ al-saḍīd wa'l-durr al-farīd fīmā ba'd tāriḥ ibn al-'amīd*, *Patrologia Orientalis*, vol. XII, Paris, 1982), 475- 479; Qasim 'Abdū Qāsim, *Ahl al-ḡimma fī miṣr min al-fath al-islāmī ḥata nihayāt dawlat al-mamālīk dirāsa waṭā'qīya* (Le Caire, 2003), 177

<sup>xxiii</sup>- Dinān est pluriel dont le singulier est dinn qui signifie un énorme baril qui contient soit du vinaigre soit du vin. Aḥmad Muḥṭār, et autres, *Mu'ḡam al-luḡa al-'arabīya al-mu'āṣira*, vol. I (Le Caire, 2008), 774

<sup>xxiv</sup>- Quṭb al-Dīn Mūsā b. Muḥammad al-Yūnīnī, *Ḍail mir'āt al-zamān*, vol. II (Le Caire, 1992), 321

<sup>xxv</sup>- 'Alam al-Dīn Singīr al-Masrūrī fut connu par al-Ḥaiyūṭ et nommé préfet du Caire en 648/ 1250. Il fut renvoyé en 693/ 1294 et mourut en 698/ 1298. Aḥmad 'abd al-Rāziq, *Ṣurtat al-qāhira zaman salāṭīn al-mamālīk*, (Le Caire, 1982), 64 n° 2

<sup>xxvi</sup>- Muffaḍal, *al-Nahḡ*, vol. XII, 135

<sup>xxvii</sup>- Al-Maqrīzī, *Ḥiṭaṭ*, vol. III, 16

<sup>xxviii</sup>- Al-Maqrīzī, *Ḥiṭaṭ*, vol. III, 16

<sup>xxix</sup>- Muffaḍal, *al-Nahḡ*, vol. XIII, 134; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. II, 25

<sup>xxx</sup>- Ibrāhīm b. Muḥammad b. Aydumur al-'Alā'i connu par Ibn Duqmāq, *al-Ḡawhar al-ṭamīn fī siyar al-ḥulfa'* wa'l- mulūk wa'l-salāṭīn, réalisé par Sa'īd 'Abd al-Fattāḥ 'Aṣūr (l'Arabie Saoudite, 1982), 276

<sup>xxxi</sup>- Al-Nuwairī, *Nihāyat*, vol. XXX, 73; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. II, 25

<sup>xxxii</sup>- Ṣams al-Dīn Abū 'Abd Allah Muḥammad b. Aḥmad al-Ḍahabī, *Tāriḥ al-islām wa wafiyāt al-maṣāhīr wa'l-a'lām*, vol. XV, réalisé par Baṣār 'Awād Ma'rūrī (Beyrouth, 2003), 12; Ṣalāḥ al-Dīn Muḥammad b. Ṣākīr al-Kutbī, *Fawāt al-wafiyāt wa'l- ḍail 'alīya*, vol. I, réalisé par 'Iḥsān 'Abbās (Beyrouth, 1973), 234; Ṣalāḥ al-Dīn Ḥalīl b. Aybak al-Ṣafadī, *al-Wāfi bi'l- wafiyāt*, vol. X, réalisé par Aḥmad al-'Arnā'wuṭ et Turkī Muṣṭafa (Beyrouth, 2000), 203; Ibn Kaḥfīr Ismā'il b. 'Umar al-Damaṣqī, *al-Bidāya wa'l-nihāya*, vol. XIII, réalisé par 'Alī Ṣairī (Le Caire, 1988), 284; al-Maqrīzī, *Ḥiṭaṭ* vol. III, 15; Yussif b. Taḡrībīrdī b. Ḡamāl al-Dīn Abū-l-Maḥāsin, *al-Manhal al-ṣāfi wa'l- mustawfi ba'd al- wāfi*, vol. III, réalisé par Nabīl Muḥammad 'Abd al-'Azīz (Le Caire, 1985), 444; Badr al-Dīn Maḥmūd b. Aḥmad al-'Aynī, *'Iqd al-ḡumān fī tāriḥ ahl al-zamān*, vol. I (Le Caire, 2010), 410

<sup>xxxiii</sup>- Al-Yūnīnī, *Ḍail*, vol. II, 321

<sup>xxxiv</sup>- Al-Maqrīzī, *Ḥiṭaṭ*, vol. III, 15

<sup>xxxv</sup>- Le Chef de l'armée (atābik al-'askar) : atābik est un terme d'origine turque qui se compose de deux syllabes : aṭū qui signifie père et bik qui signifie émir

alors atūbik signifie le père des émirs, ou le plus grand émir après le vice- sultan. On pourrait lui confier la régence d'un sultan mineur. Al-Qalqašandī précise que le chef de l'armée n'avait pas une fonction selon un ordre, mais, c'était surtout un titre de glorification. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ*, IV, 18 ; Ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Zubdat*, 112- 113 ; al-Saḥmāwī, al-Tağr al-bāsim fī šinā'it al-kūtib wa'l Katim, réalisé par Ašraf Muḥammad Anas, 1<sup>ère</sup> éd, (Le Caire, 2009), I, 388

<sup>xxxvi</sup> - Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. II, 25; *Ḥiṭaṭ*, vol. III, 15

<sup>xxxvii</sup> - Al-'Aīynī 'Iqd, vol. I, 410

<sup>xxxviii</sup> - Al-Yūnīnī, *Ḍail*, vol. I, 279 ; al- Ḍahabī, *Tārīḥ*, vol. XLIX, 17 ; al-Kutbī, *Fawāt*, vol. I, 250; al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. II, 25

<sup>xxxix</sup> - Al-Nūwairī, *Nihāyat*, vol. XXX, 74 ; al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. II, 25

<sup>xl</sup> - 'Alā' al-Dīn 'Alī b. Mamdūd al-Kūrānī, fut nommé au début de muḥarram 749/ avril 1348 et démissionna au cours de ramadān 764/ juillet 1363. Il mourut avant 767/ 1365. Aḥmad 'abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 73-74 n°27

<sup>xli</sup> - Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. IV, 118-119; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhin al-Zāhirī, *Nail*, vol. I, 199; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. I/1, 535-536; Qāsim 'Abdu, *Ahl*, 178-179

<sup>xlii</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 348

<sup>xliii</sup> - Ce pont se trouvait sur le golfe al-Nāširī. Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. V, 184, n° 2

<sup>xliv</sup> - Ḥussām al-Dīn ibn 'Alī ibn Mamdūd al-Kūrānī avait occupé le poste du préfet dix fois dont la dernière fois date au cours de šafar 792/ février 1390 et il fut étranglé au cours de ša'bān 793/ juillet 1391. Aḥmad 'abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 75, 77- 84 n° 30, 35, 38, 40, 43, 45, 47, 49, 53, 55

<sup>xlv</sup> - Le chambellan était responsable de trancher entre les émirs et les soldats ou en se référant au vice-sultan. Selon ses ordres, les mamelouks sont traduits devant les autorités. Al-Qalqašandī, *ṣubḥ*, IV, 19 ; al-Saḥmāwī, al-Tağr, I, 393 ; Maḥāsin Muḥammad al-Waqūd, al-Ḥiğāba zaman salāṭīn al-mamālīk, (*Journal of Medieval and Islamic History*, III ( Ain Shams University, 2003), 105 ; Marwa Ḥamdī Ṭahah Ibrāhīm , al-Ḥiğābah and al-Ḥuğğāb in Mamlūk Egypt and their Most important Architectural and Artistic Works, M.A, Thesis, Unpublished, Faculty of Arts, 'Aīn Shams University, Cairo, 2006, I, 2

<sup>xlvi</sup> - Saif al-Dīn Quṭlūbugā al-Manšūrī fut connu par Quṭlūbak al-Kabīr et il fut nommé chambellan des chambellans au cours de rağab 777/ décembre 1375. Il mourut en fonction au cours de rağab 778/ décembre 1376. Al-Šafādī, *A'īyan al-'ašr wa a'wān al-našr*, IV, réalisé par 'Alī Abū Zaid et autres (Beyrouth, 1997), 121- 125; Marwa Ḥamdī, al-Ḥiğābah, I, 236 n° 29

<sup>xlvii</sup> - Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. V, 184; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. I/2, 369

<sup>xlviii</sup> - Ibn Tağrībirdī, al-Nuğūm, vol. XVI, 119-123; al-Saḥāwī, *Wağīz*, vol. II, 712-713; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhin al-Zāhirī, *Nail*, vol. VI, 39; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 347; 'Abd al-Ḥay b. Aḥmad b. al-'Imād al-Ḥanbalī, *Šaḍarāt al-ḍahab wa aḥbār man ḍahab*, vol. VII, réalisé par 'Abd al-Qādir al-Arnā'wuṭ et Maḥmūd al-Arnā'wuṭ (Beyrouth, 1986), 299

<sup>xlix</sup> - À cette époque, les forces militaires installées en Égypte se composaient de trois groupes principaux : al-mamālīk al-sulṭānīya, al-qarānīš et al-saifīya. Le premier groupe fut connu par al-mamālīk al-sulṭānīya c'est-à-dire les mamelouks du sultan régnant. Pour désigner ce groupe des mamelouks, les sources mameloukes emploient le terme d'al-muštarāwāt. Néanmoins, cette nomination n'existait pas au début de l'époque mamelouke. La preuve en est les mamelouks du sultan al-Zāhir Baibars I qui furent connus sous le nom d'al-Zāhirīya et d'al-Šāliḥīya. Cette nomination n'a pas duré tout au long de l'époque mamelouke: au cours de l'époque circassienne, le terme recrues (ağlāb) prit place de muštarāwāt. Ces recrues montrèrent peu de respect vis-à-vis du sultan et de population. Quant au deuxième groupe, il fut connu sous le règne des mamelouks circassiens al-qarānīš ou al-qarāniša qui sont les mamelouks de l'ex-sultan. Le troisième groupe fut les mamelouks des émirs qui, plus tard, firent partie des mamelouks sultaniens, soit parce que les biens de leurs maîtres ont été confisqués comme fut le cas pour al-Zāhir Baibars II soit parce que leurs émirs ont accédé au sultanat, comme il s'est produit avec al-Zāhir Barqūq. David Ayalon, « The plague and Its Effects Upon the Mamluk Army», (*Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, 1946), 68, n°5; « Studies on the Structure of the Mamluk Army», (*Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, III, XV/2, University of London, 1953), 204; Aḥmad 'Abd al-Rāziq, al-Ġaiš al-miṣrī fī'l-'ašr al-mamlūkī (Le Caire, 1998), 62-66. Al-Nūwairī indique pour sa part que l'armée mamelouke se formait de quatre groupes: al-muštarāwāt, sulṭānīya, saifīya et qarānīš. *Nihāyat*, XXXI, p. 8, n°1; David Ayalon, « Le régiment baḥarīya dans l'armée mamelouke », (*Revue des Études Islamiques*, Paris, 1951), 138, n°34.

<sup>l</sup> - 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhin al-Zāhirī, *Nail*, vol. VI, 43

<sup>li</sup> - Ibn Iyā, *Badā'i'*, vol. IV, 114

<sup>lii</sup> - Šārim al-Dīn al-'Alā'ī connu par Ibn Duqmāq, al-Nafḥa al-miskīya fī'l- dawla turkīya min kitāb al-ğawhar al-ṭamīn fī sīyar al-ḥulafā' wa'l-mulūk wa-l-salāṭīn, réalisé par 'Umar 'Abd al-Salām Tadmurī



(Beyrouth, 1999), 41- 42; al-Ġawhar, 259-260; al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. I, 483

<sup>liii</sup>- La porte de Sa'āda une des portes du vieux Caire trouvée dans la muraille ouest. Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, vol. VIII, 48, n° 4

<sup>liv</sup>- Ibn al- Ġazrī, Tārīḥ, vol. I, 247

<sup>lv</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. I/2, 223

<sup>lvi</sup>- c'est l'émir Barqūq ibn Anaṣ al-'Uṭmānī, le fondateur de la dynastie circassienne. Il fut connu par al-Malik al-Ẓāhir Barqūq. Il accéda au trône deux fois : la première en (784- 791/1382-1389) et la seconde en 792/ 1390 jusqu'à sa mort en 801/ 1399. Ibn Taġrībirdī, al-Dalīl al-ṣāfi 'ala al-manhal al-ṣāfi, vol. I, réalisé par Fahīm Muḥammad Ṣaltūt,(Le Caire, 1998), 187-188 n° 656

<sup>lvii</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. I/2, 227

<sup>lviii</sup>- Ibn Duqmāq, al-Ġawhar, 450- 451; al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. V, 71-72; Abū Bakr b. Aḥmad b. Muḥammad b. 'Umar Ibn Qāḍī Ṣuhba, Tārīḥ ibn Qāḍī Ṣuhba, vol. III, réalisé par 'Adnān Darwīš (Damas, 1977), 9

<sup>lix</sup>- Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, vol. XI, 175

<sup>lx</sup>- Ibn Ḥaġar al-'Asqalānī, Inbā , vol. II, 3; Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, vol. XI, 176

<sup>lxi</sup>- Ibn Qāḍī Ṣuhba, Tārīḥ, vol. III, 589

<sup>lxii</sup>- 'Abd al-Bāsiṭ ibn Ṣāhīn, Nail, vol. III, 12

<sup>lxiii</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. III, 120

<sup>lxiv</sup>- Cette prison se trouvait entre la porte d'al-Fuṭūḥ et la mosquée d'al-Ḥākīm dans laquelle on épluchait le blé. Elle renfermait une tour située à droite de la porte d'al-Fuṭūḥ. Elle est consacrée aux criminels après la destruction de la prison de Ḥazānit Ṣamā'il en 828 H/ 1426 après J.C. Ibn Ḥaġar al-'Asqalānī, Inbā', vol. VII, 272; 'Alā' Ṭaha Rizq, al-Suġūn wa'l-'uqūbāt fī Miṣr 'aṣr salāṭīn al-mamālīk (Le Caire, 2002), 40

<sup>lxv</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', V, 146. Al-Maqrīzī n'a pas mentionné des informations abondantes concernant ces deux prisons mais il a indiqué qu'elles se trouvaient au Caire. Al-Maqrīzī, Ḥiṭaṭ, vol. III, 16, 328. La prison d'al-Dailam, et d'al-Raḥba étaient connues par les prisons des juges. Ibn Ḥaġar al-'Asqalānī, Inbā', vol. IV, 109. En plus, elles étaient les prisons des endettés, et non pas des criminels pénaux ou politiques jusqu'au 8<sup>e</sup> H/ 14<sup>e</sup> après J-C., précisément jusqu'au début du règne du sultan al-Nāṣir Faraġ ibn Barqūq (801-815H / 1398-1412 après J.C.). Sous son règne la prison d'al-Raḥba est devenue une prison politique pour les disgraciés parmi les gouverneurs et les chefs. 'Alā' Ṭaha, al-Suġūn, 44-45

<sup>lxvi</sup>- Il est fort probable que c'était une des salles utilisées par certains sultans pour y mettre quelques détenus sous leurs observations comme la salle d'al-

Duhaīša, al-Ṣāhib, al-Baḥra, al-Nuḥā et al-Fiḍḍa. 'Alā' Ṭaha, al-Suġūn, 35

<sup>lxvii</sup>- Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. III, 295

<sup>lxviii</sup>- Ibn Qāḍī Ṣuhba, Tārīḥ, vol. I, 356

<sup>lxix</sup>- Ibn Duqmāq, al-Ġawhar, 446; Ibn Iyās, Badā'i', vol. II/1, 221.

<sup>lxx</sup>- Ibn Duqmāq, al-Ġawhar, 446; Ibn Qāḍī Ṣuhba, Tārīḥ, vol. III, 569; Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, vol. XI, 166

<sup>lxxi</sup>- Al-Saḥāwī, Waġīz, vol. I, 328

<sup>lxxii</sup>- Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. VI, 9; Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, vol. XVI, 188

<sup>lxxiii</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. V, 154

<sup>lxxiv</sup>- Saif al-Dīn Ġōnībak ibn 'Abd Allah al-Yaṣbakī, fut nommé préfet au cours de dū'l qī'da 850/ janvier 1477. Il démissionna au cours de ṣafar 857/ mars 1453 et mourut au cours de rabī' I 857/ mars 1453. Aḥmad 'abd al-Rāziq, Ṣurṭat, 106, 107 n° 102

<sup>lxxv</sup>- Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, vol. XV, 410-411

<sup>lxxvi</sup>- Le chef de la ronde des rondes occupait une place prépondérante dans la hiérarchie mamelouke. Ce poste parmi les nouveaux rangs créés par le sultan Baibars al-Bunduqdārī. Ibn Taġrībirdī, al-Nuġūm, VII, 185. Selon al-Qalqaṣandī, ce titre appartenait à une série de nouveaux titres composés : il est formé de rā's, latête qui est au sommet du corps humain or chef, et nawba qui signifie un relai, ce qui se fait à des intervalles réglées et successives, et par la suite, un corps de troupes qui, à tour de rôle, a fait son service auprès du sultan ou dans une place de guerre, dont le pluriel est ru'ūa al-nawb. Al-Qalqaṣandī, Ṣubḥ, V, 426-47 ; Hiba Yūsuf, Le chef de la ronde des rondes au temps des Mamlūks (Ra's nawbat al-nawb), Journal of Association of Arab Universities for Tourism and Hospitality, VIII/2, décembre 2011, 87-88

<sup>lxxvii</sup>- Barsbāy Qurra al-Zāhirī Ġaqmaq fut nommé en 886/ 1481et révoqué en 893/ 1487-1488. Il mourut au cours de dū'l ḥiġġa 893/ novembre 1488. Hiba Yūsuf, Le chef de la ronde des rondes au temps des Mamlūks (Ra's nawbat al-nawb), JAAUTH, VIII/2, décembre 2011, 96 n°80

<sup>lxxviii</sup>- Al-Saḥāwī, Waġīz, vol. III, 940-941; 'Abd al-Bāsiṭ Ṣāhīn, Nail, vol. VII, 348; Ibn Iyās, Badā'i', vol. III, 202

<sup>lxxix</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. III, 202

<sup>lxxx</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. III, 309

<sup>lxxxi</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. IV, 158

<sup>lxxxii</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. IV, 217

<sup>lxxxiii</sup>- Ibn Iyā, Bada'i', vol. IV, 258

<sup>lxxxiv</sup>- Ibn Iyās, Badā'i', vol. IV, 369

<sup>lxxxv</sup>- Al-Maqrīzī, al-Sulūk, vol. II, 325

- <sup>lxxxvi</sup> - Pour plus d'informations sur les détails des pertes résultant de cet incendie. Cf. Zain al-Dīn 'Umar b. Muzzaḡafar al-Wardī, *Tārīḡ ibn al-Wardī*, vol. II (Oxford, 1940), 262-263; 'Affī al-Dīn Abī al-Sa'ādāt b. al-Yāf'ī, *Mir'āt al-Ġinān wa 'ibrat al-yaqzān*, vol. IV, réalisé par Ḥalīl al-Manṣūr (Beyrouth, 1997), 260; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 36-45; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 63-72
- <sup>lxxxvii</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 36-37
- <sup>lxxxviii</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 37
- <sup>lxxxix</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 37
- <sup>xc</sup> - Ibn al-Wardī, *Tārīḡ*, vol. II, 262; al-Yāf'ī, *Mir'āt*, vol. IV, 260; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 39
- <sup>xci</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 40; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 64
- <sup>xcii</sup> - Le vice-sultan (nā'ib al-saltāna) ; il est mandaté par le sultan pour gérer toutes les affaires de l'État, et a également le droit de signer des décrets. Ibn Faḡl Allah Ṣihāb al-Dīn-'Umarī, *Masālik al-absār fī mamālik al-amṣār*, réalisé par Ayman Fū'ād Saīyd. (Le Caire, 1985), 55-56 ; Ibn Ṣāhīn al-Zāhirī, *Zubdat*, 112 ; al-Saḡmāwī, *al-Taġr*, I, 387 ; Muḡammad 'abd al-Ġanī al-Aṣqar, *Nā'ib al-saltāna al-mamlūkīya fī Miṣr (648-923/1250-1517)*, (Le Caire, 1999), 67
- <sup>xciii</sup> - Saif al-Dīn Argūn Ṣāh b. 'abd Allah al-Nāṣirī fut nommé vice-sultan au cours de rabī' II 712/ septembre 1312. Il fut renvoyé au cours de ṣafār 727/ décembre 1326 et mourut au cours de rabī' 731/ décembre 1330. Muḡammad 'abd al-Ġanī al-Aṣqar, *Nā'ib*, 376-377 n° 21
- <sup>xciv</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 40; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 64-66
- <sup>xcv</sup> - Saif al-Dīn Ulmās al-Ġāṣinkīr al-Nāṣirī fut nommé chambellan au cours de raġab 717/ septembre 1317 et déposé au cours de ḡūl ḡiġġa 733/ septembre 1333. Il fut tué au cours de ṣafār 734/ octobre 1333. Ibn Taġrībirdī, *al-Manhal*, III, 89-91 ; Marwa Ḥamdī, *al-Ḥiġabah*, 227-228 n° 8
- <sup>xcvi</sup> - Alam al-Dīn Sinġir b. 'abd Allah al-Masrūrī fut connu par al-Ḥūzin. Il fut nommé préfet du Caire en 712/ 1312 et renvoyé au cours de ramaḡān 724/ septembre 1324. Il mourut au cours de ġumāda II 735/ février 1335 à l'âge de 90 ans. Aḡmad 'abd al-Rāziq, *Ṣurṡat*, 67 n° 10
- <sup>xcvii</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 66-67
- <sup>xcviii</sup> - Ibn al-Wardī, *Tārīḡ*, vol. II, 262; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 67
- <sup>xcix</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 67
- <sup>c</sup> - Ibn al-Wardī, *Tārīḡ*, vol. II, 262; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 66-67
- <sup>ci</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 67
- <sup>cii</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 41; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 68-69
- <sup>ciii</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III, 44; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. IX, 70
- <sup>civ</sup> - Ibn al-Wardī, *Tārīḡ*, vol. II, 262-263
- <sup>cv</sup> - Ibn al-Wardī, *Tārīḡ*, vol. II, 263
- <sup>cvi</sup> - Qāsim 'Abdu, *Ahl*, 175
- <sup>cvi</sup> - Ibn al-Ġazrī, *Tārīḡ*, vol. II, 392; Ibn al-Wardī, *Tārīḡ*, vol. II, 284
- <sup>cvi</sup> - Ibn al-Ġazrī, *Tārīḡ*, vol. II, 392
- <sup>cix</sup> - Ibn Qādī, *Ṣuhba*, *Tārīḡ*, vol. I, 411
- <sup>cx</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. I/2, 170; 'Abd al-Bāsiṡ ibn Ṣāhīn, *Nail*, vol. II, 115
- <sup>cx</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. VII, 385-386; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XV, 271
- <sup>cxii</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. V, 155-156; Ibn Ṣūlūn avait mentionné cet incident au cours de rabī' I 923 H/ avril 1517 après J.C. *Mufākahat al-ḡilān fī ḡawādiṡ al-zamān*, vol. II, réalisé par Muḡammad Muṡṡafa (Le Caire, 1964), 60
- <sup>cxiii</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. VII, 252; 'Alī b. Dawūd al-Ṣairafī, *Nuzhat al-nufūs wa'l-abdān*, vol. III, réalisé par Ḥasan Ḥabaṡī (Le Caire, 1973), 260; 'Abd al-Bāsiṡ ibn Ṣāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 331; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 148
- <sup>cxiv</sup> - 'Abd al-Bāsiṡ ibn Ṣāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 331
- <sup>cxv</sup> - 'Abd al-Bāsiṡ ibn Ṣāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VIII, 225
- <sup>cxvi</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 30
- <sup>cxvii</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 92
- <sup>cxviii</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 107-108
- <sup>cxix</sup> - Ulmās fut connu par Dawādūr Skīn, fut nommé préfet du Caire au cours de rabī' I 922/ avril 1516 et déposé au cours de muḡarram 923/ janvier 1517. Il fut tué au cours de rabī' 923/ mars 1517. Aḡmad 'abd al-Rāziq, *Ṣurṡat*, 117 n° 127
- <sup>cxx</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. V, 48
- <sup>cxxi</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. V, 142
- <sup>cxix</sup> - 'Abd al-Raḡman b. Muḡammad b. Ḥaldūn, *Tārīḡ ibn Ḥaldūn al-'Ibar wa diwān al-ḡabar fī ayyām al-'arab wa'l-'aġam wa'l-barbar*, (al-Rīyāḡ: 2009), 1498; Aḡmad 'abd al-Rāziq, *al-Ġaiṡ*, 62
- <sup>cxix</sup> - Dopp. P.H, « Le Caire vu par les voyageurs occidentaux du Moyen-Âge », (Bulletin de la société de géographie d'Égypte, XXX, septembre 1954), 40; B. Régis, « L'agglomération du Caire vue par quatre voyageurs arabes au Moyen-Âge », (Annales Islamologiques, vol. VIII, Le Caire, 1969), 23; André Raymond, *Le Caire*, (Paris, 1993), 159; Gaston Wiet, *Cairo City of Art and Commerce* (Norman, 1964), 75;

---

Maḥāsīn al-Waqqād, al-Ṭabaqāt al-šaʿbīya fī'l-Qāhira al-mamlūkīya (Le Caire, 1999), 56

<sup>cxxiv</sup>- Šihāb al-Dīn Ibn Faḍl Allah al-ʿUmarī, al-Taʿrīf bi-l-muṣṭalaḥ al-šarīf, (Le Caire, 1894), 101-103; al-Qalqašandī, Šubḥ, vol. IV, 60; Tāğ al-Dīn ʿAbd al-Wahhāb al-Subkī, Muʿīd al-niʿam wa mubīd al-niqam, 2<sup>e</sup> éd, réalisé par Muḥammad ʿAlī al-Nağğār, Abū Zaid Šalabī et Muḥammad Abū al-ʿUyūn (Le Caire, 1993), 43; Aḥmad ʿAbd al-Rāziq Aḥmad, Šurtat al-Qāhira zaman salāṭīn al-mamālīk (Le Caire, 1982), 22